

Université Abderrahmane Mira de Bejaia
Faculté des Sciences Economiques, des Sciences Commerciales et des Science
de Gestion
Département des Sciences de Gestion

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du Diplôme de Master en Sciences de Gestion

Option : Entrepreneuriat

Thème

**Entrepreneuriat et développement durable : cas des PME de la commune de
Bejaïa**

Réalisé par :

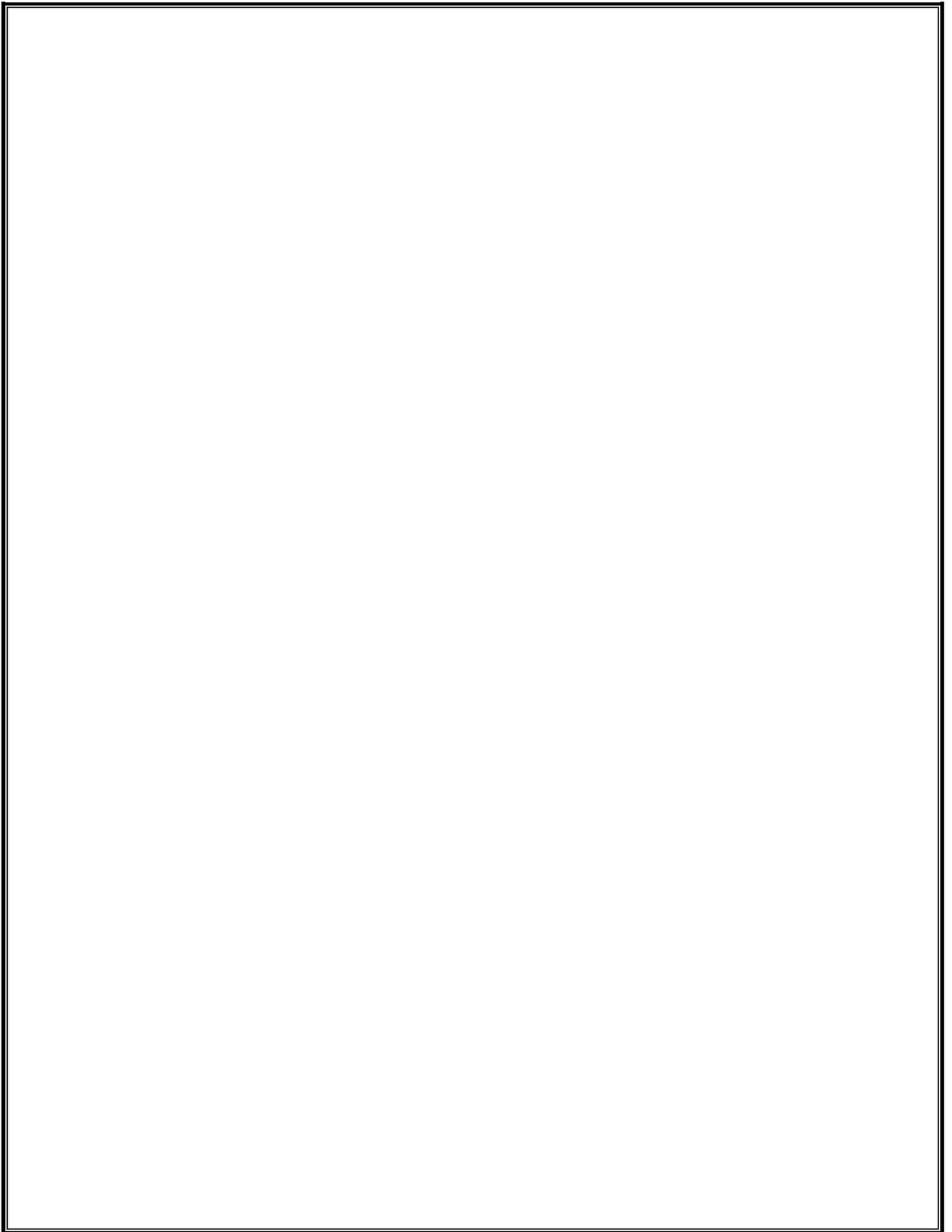
Benaïssa SARA

Anarakdim YAMINA

Encadreur :

Mlle : Djemai Sabrina

Année universitaire : 2017/2018



Remerciement

Au terme de ce modeste travail, nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à sa réalisation.

Nos premiers remerciements vont au bon dieu qui nous a donné la force, le courage et la patience pour réaliser ce travail.

Tout notre profond respect et gratitude à notre encadreur Mlle Djemai Sabrina pour avoir accepté de nous encadrer et pour ses précieux conseils.

Nos remerciements s'adressent également à l'ensemble du personnel des PME de la commune de Bejaïa pour leurs informations. Aussi nos remerciements s'adressent à l'ensemble des enseignants du département des sciences de gestion de l'université Abderrahmane Mira de Bejaïa et surtout nos enseignants.

Nous tenons aussi à remercier les membres du jury qui ont Accepté d'examiner ce travail.

DÉDICACE

Je dédie ce modeste travail à mes très chers parents qui m'ont soutenu tout au long de ma vie, je prie le bon dieu de les protéger loin de tout mal, ainsi :

A mes très chers frères (Foudhíl et Aklí)

A ma très chère sœur Nihad pour son soutien

A ma binôme : Yamina

A tous mes ami(e)s.

Benaissa Sara

DÉDICACE

Je dédie ce modeste travail à mes très chers parents qui m'ont soutenu tout au long de ma vie, je prie le bon dieu de les protéger loin de tout mal, ainsi :

A mes très chers parents

A mes très chers frères

A mes très chères sœurs

A ma binôme : Sara

A tous mes ami(e)s.

Anarakdim Yamina

Liste des abréviations

DD : développement durable

EURL : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité limitée

SARL : société à responsabilité limitée

SPA : société par action

SNC : Société en nom collectif

PME : petite moyen entreprise

TPE : très petite entreprise

PE : petite entreprise

ME : moyenne entreprise

PNUD : Programme des nations unies pour le développement

CNFE : Le conservatoire national des formations à l'environnement

CDRB : Le centre de développement des ressources biologiques et de la biosécurité

CNL : Le commissariat national du littoral

ONA : L'office national de l'assainissement

IAER : L'institut algérien des énergies renouvelables

TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

MATE : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

PDEREE : Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique

ER : énergie renouvelable

PSM : Plan Solaire Méditerranéen

CDB : Convention sur la Diversité Biologique

IDH : Indice de Développement Humain

IIG : L'indice d'Inégalité du Genre

IPE : L'Indice de Performance Environnementale

RNB : revenu national brut

Liste des figures

Figure n°1 : Schéma expliquant que le développement durable passe par l'optimisation des décisions dans les domaines économique, social et environnemental.....	16
Figure n°2 : Les composants de la PME.....	25
Figure n°3 : Evolution de nombre des PME privées en Algérie, 2013-2017.....	25
Figure n°4 : L'évolution des PME privées et publiques.....	52
Figure n°5 : La taille de l'échantillon de l'enquête.....	60
Figure n°6 : Répartition selon le statu juridique.....	61
Figure n°7 : Répartitions des entreprises selon secteur d'activité.....	63
Figure n°8 : Répartitions des entreprises selon le niveau d'instruction.....	64
Figure n°9 : Connaissance du concept du développement durable au sein de l'entreprise...	65
Figure n°10 : Intégration du thème du développement durable au sein de l'entreprise...	67
Figure n°11 : La politique du DD au sein des entreprises.....	67
Figure n°12 : Les outils de participation/ concertation internes sont utilisés dans les entreprises.....	70
Figure n°13 : Les projets/ actions qui s'inscrivent dans les politiques locales du développement au sein de l'entreprise.....	71
Figure n°14 : Le contrôle des fournisseurs et sous-traitants.....	73
Figure n°15 : Taux des entreprises qui adopte un code de déontologie en interne et externe.....	74
Figure n°16 : Les biais qui permettent l'accès aux acteurs extérieurs de l'entreprise d'avoir des informations environnementales et sociales.....	76
Figure n°17 : Les entreprises qui communiquent suffisamment sur sa stratégie et ses actions en matière de Développement Durable.....	79
Figure n°18 : réception d'un bulletin d'informations sur les diverses actions s'inscrivant dans le cadre d'un Développement Durable industriel.....	81

Figure n°19 : Le taux des entreprises qui souhaite participer d'une liste de diffusion (Internet) sur le thème du Développement Durable.....81

Liste des tableaux

Tableau n°1 : caractéristiques les plus souvent attribuées aux entrepreneures par les spécialistes en comportement	12
Tableau n°2 : déterminants favorisant l'émergence de l'entrepreneuriat en développement durable.....	18
Tableau n°3 : typologie des PME en Algérie selon le nombre d'employé, le chiffre d'affaire et le total du bilan annuel.....	21
Tableau n°4 : population globale des PME à fin S1/2017.....	24
Tableau n°5 : emplois déclaré par composantes pour le 1 ^{er} semestre.....	26
Tableau n°6 : répartition selon la zone d'activité.....	49
Tableau n°7 : l'évolution des PME privées et publiques du 31/12/2011 au 31/12/2015.....	52
Tableau n°8 : répartition des PME par commune arrêté au 30/03/2018.....	53
Tableau n°9 : répartition des PME par secteur d'activité au 30/03/2018.....	55
Tableau n°10 : effectif local des PME à la fin 2015.....	56
Tableau n°11 : la taille de l'échantillon de l'enquête.....	59
Tableau n°12 : la répartition des entreprises selon le statu juridique.....	61
Tableau n°13 : la répartition des entreprises selon la nature juridique.....	62
Tableau n°14 : la répartition des entreprises selon le secteur d'activité.....	62
Tableau n°15 : la répartition des entreprises selon le niveau d'instruction	63
Tableau n°16 : la connaissance du concept du DD au sein des entreprises.....	64
Tableau n°17 : l'appartenance des entreprises a un réseau associatif diffusant des principes du DD.....	65
Tableau n°18 : l'intégration du thème du DD au sein des entreprises	66
Tableau n°19 : la politique du DD au sein des entreprises.....	67
Tableau n°20 : les actions que les entreprises ont déjà mise en place	68
Tableau n°21 : l'implication des parties prenantes dans la prise de décision au sein des entreprises.....	68

Tableau n°22 : les outils de participation / concertation interne utilisé dans les entreprises...	69
Tableau n°23 : les projets/actions qui s'inscrivent dans les politiques locales du développement au sein des entreprises	70
Tableau n°24 : les indicateurs du développement durable	72
Tableau n°25 : le contrôle des fournisseurs et sous-traitants.....	72
Tableau n°26 : les entreprises qui exercent des contrôles et sous-traitant	73
Tableau n°27 : l'adoption de code de déontologie par les entreprises	74
Tableau n°28 : taux des entreprises qui adopte de déontologie en interne et externe.....	74
Tableau n°29 : la signature d'une charte de sous-traitance.....	75
Tableau n°30 : l'investissement des entreprises dans des fonds dits étiqe.....	75
Tableau n°31 : les biais qui permet l'accès aux acteurs extérieurs de l'entreprise d'avoir des informations environnementales et sociales	76
Tableau n°32 : le travaille des entreprises sur des projets commun avec une ou des organisations non gouvernementale	77
Tableau n°33 : l'assistance des entreprises à des colloques, séminaires, conférences sur le thème du DD.....	77
Tableau n°34 : les entreprises qui dispose d'une formation sur la gestion environnementales a ses salariés	78
Tableau n°35 : les entreprises qui communiquent suffisamment sur sa stratégie et ses actions en matière du DD.....	78
Tableau n°36 : la réception d'un bulletin d'information sur les diverses actions s'inscrivant dans le cadre d'un développement durable industrielle	79
Tableau n°37 : le taux des entreprises qui souhaitent participé à une liste de diffusion(interne) sur le thème du DD.....	80

Sommaire

Introduction générale

Chapitre 1 : concepts de bases sur l'entrepreneuriat et développement Durable.

Section 01 : les concepts de base sur l'entrepreneuriat

Section 02 : concepts de base sur le développement durable

Chapitre 2 : Entrepreneuriat et développement durable en Algérie

Section 01 : Dynamique entrepreneurial en Algérie

Section 02 : développement durable en Algérie

Chapitre 3 : analyse des résultats de l'enquête portant sur la contribution des PME au développement durable de la commune de Bejaia

Section 01 : présentation de la wilaya et la commune de Bejaia

Section 02 : résultats de l'enquête et analyse des données

Conclusion générale

Introduction générale

Introduction générale

A l'heure où un certain type de développement économique est mis en question, où la manière dont les affaires sont faites est sérieusement interpellée, il est assez naturel que le thème du développement durable prend le devant de la scène. Le comportement en société des entreprises est devenu l'objet d'un intérêt sans précédent. La mise en cause des entreprises dans l'explication de problèmes environnementaux et sociaux a conduit à l'affirmation d'une responsabilité des entreprises à l'égard de l'environnement et de la société en général. La plupart des gouvernements ont rapidement compris qu'aucun effort dans le sens du développement durable ne pourra se faire, sans la totale implication des principaux consommateurs de ressources humaines et naturelles : les entreprises.¹

Afin de remédier aux problèmes de mondialisation des économies. Les économistes soulignent l'importance de développement de l'entrepreneuriat pour stimuler la relance de l'activité économique des pays, toute en respectant les principes d'un développement durable. Les imperfections des marchés qui ont jusqu'ici généré des problèmes environnementaux et sociaux favorisent désormais des innovations radicales tant technologiques que de gestion. Ce champ de l'entrepreneuriat en développement durable aurait pour objet l'étude du modèle d'entrepreneuriat grâce auquel les acteurs contribuent à la résolution des problèmes environnementaux et sociaux à l'échelle globale et locale.

Les auteurs qui utilisent le terme d'entrepreneur en développement durable, se positionnent d'emblée dans une explication économique de l'entrepreneuriat. Ils se placent dans un cadre schumpetérien de création d'innovation et de création destructrice pour proposer de comprendre l'émergence de ce nouveau type d'entrepreneur et de sa relation particulière au marché². Ils s'appuient sur Schumpeter pour dire que les entrepreneurs, en venant naturellement profiter des défaillances du marché, répondent à des problèmes liés à l'environnement. L'entrepreneur apparaît alors comme une solution face aux défaillances du

¹ESSID Moez : « Les mécanismes de contrôle de la performance globale : le cas des indicateurs non financiers de la RSE ». Thèse de doctorat en sciences de gestion, université Paris-Sud, faculté Jean Monnet, 2009.p.3

²Albrecht, J. Environmental issue entrepreneurship: A Schumpetérien perspective". *Futures*, 2002 p. 649-661

Introduction générale

marché. Cette représentation de la démarche entrepreneuriale en développement durable pose la question des intentions véritables des entrepreneurs³.

En effet, si certains entrepreneurs sont profondément engagés dans le combat pour la survie de la planète et voient la création d'une entreprise comme un moyen privilégié de contribuer au développement durable, d'autres créent ou transforment des entreprises uniquement pour se conformer aux règles de respect de l'environnement tandis que d'autres voient surtout dans le développement durable des opportunités d'affaires comme ils en voient dans d'autres secteurs sans vraiment être écologiquement engagés⁴.

Le développement durable (DD) est devenu une obligation légale et morale pour la majorité des entreprises, toutes tailles confondues. Les PME, en raison de leurs fortes densités dans le tissu industriel, se trouvent obligées de s'engager dans DD. Leur impact sur l'environnement et la société n'est pas négligeable. Si une majorité des PME sont conscientes de leurs responsabilités, elles doivent surmonter plusieurs obstacles pour s'engager dans des pratiques de DD, que ce soit volontairement ou par obligation, surtout qu'il est reconnu que ces pratiques ne pourront pas perdurer ni donner leurs fruits sans l'adoption de cette philosophie par une masse critique de PME.

L'entrepreneuriat durable peut être vu comme « axé sur la préservation de la nature, sur le support à la vie et des communautés, dans la poursuite d'opportunités qui permettent de développer des produits, processus et services, pour réaliser des gains, ceux-ci incluant les gains économiques et non économiques pour les individus, l'économie et la société ». C'est un « processus de création d'entreprise qui lie les activités des entrepreneurs à la réalisation d'objectifs créateurs de valeurs liées au développement durable,

En Algérie, les PME offrent divers opportunités d'étudier le développement durable sur toutes ces dimensions sociales, économique et environnementale. Dans tous les pays, y compris l'Algérie. La PME constitue la part importante de tissu industriel, en Algérie 98% de tissu industriel est constitué de PME⁵. L'étude de leurs contributions aux développements durable

³Katsikis, I. N. & Kyrgidou, L. P. "The Concept of Sustainable Entrepreneurship: A Conceptual Framework and Empirical Analysis". Paper presented at the Academy of Management Proceedings, 2007

⁴Dean, V. "Painting the Town Green". *ABA Bankers News*, 2007, p.7

⁵www.andpme.org.dz.

Introduction générale

s'avère une question fondamentale. Dans le cadre de notre travail, nous allons tenter d'étudier la contribution des PME dans le développement durable dans la wilaya de Bejaia, prenant le cas de la zone d'activité Bejaia, commune Bejaia., notre point de départ d'aborder cette problématique passe par la question suivante :

Quelle est l'état de l'entrepreneuriat durable en Algérie, cas de la région de Bejaia ?

A cette question s'ajoutent des questions secondaires :

- Est-ce que l'entrepreneuriat dans la commune de Bejaia s'inscrit dans une démarche du développement durable ?
- Est-ce que le terme de développement durable est connu par le personnel et les dirigeants des entreprises de la commune de Bejaia ?

Pour répondre à notre question de recherche nous avons supposé les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : Le développement durable est loin d'être intégré dans toutes les activités des PME de la commune de Bejaia.

Hypothèse 2 : Les principes de développement durable sont formalisés dans les rapports d'activités des PME de la commune de Bejaia.

Démarche méthodologique : Dans ce travail de recherche, nous allons opter pour une démarche de recherche quantitative par questionnaire. En premier lieu, nous avons effectué une recherche bibliographique et documentaire, une collecte de données auprès des organismes de la wilaya de Bejaia (direction des mines et d'industrie). Dans un deuxième lieu, nous avons mené une enquête de terrain à travers un questionnaire, destiné aux entreprises implantées dans la commune de Bejaia.

Pour procéder à la vérification de nos hypothèses de travail, nous allons effectuer une analyse des réponses fournies par les entrepreneurs des entreprises prospectées afin de déterminer l'état de l'entrepreneuriat. Pour parvenir à la réalisation de ce travail, et répondre aux diverses questions posées, notre travail sera structuré en trois chapitres :

- **Le premier chapitre**, intitulé les concepts de bases sur l'entrepreneuriat et développement durable où nous allons donner un aperçu sur l'historique, définitions, principes, enjeux de l'entrepreneuriat durable.

Introduction générale

- **Le deuxième chapitre** intitulé l'entrepreneuriat et développement durable en Algérie, dont lequel, nous traitons les fondements théoriques liée à la PME en Algérie et le développement durable en Algérie.
- **Le troisième et dernier chapitre** portera sur notre étude de cas qui sera consacrée à la présentation du milieu d'étude de la commune de Bejaia et des informations sur notre méthodologie de la recherche ainsi que l'analyse des résultats de notre enquête de terrain après le traitement des données qui nous permettra de vérifier la validité de nos hypothèses.

Chapitre I : Entrepreneuriat et développement durable : concept de base

Chapitre I: Entrepreneuriat et développement durable : concepts de bases

La conception de l'économie a pris plusieurs évolutions passant du développement de l'entrepreneuriat au développement durable qui s'impose dans les sphères politiques, économiques et sociales ainsi que dans le monde des affaires comme des enjeux important au développement durable.

A travers ce chapitre, nous mettrons l'accent sur les généralités portant sur l'entrepreneuriat et le développement durable. Pour ce faire, dans une première section, nous évoquerons l'historique, les définitions, ainsi que les principes de l'entrepreneuriat. Aussi, nous évoquerons l'entrepreneur, ces caractéristiques, la typologie existante. La deuxième section, consistera, en une mise en contexte de la notion de développement durable, ou nous nous basons sur ses fondements, ses principes généraux, ainsi que ses divers enjeux.

Section 1 : Les concepts de base sur l'entrepreneuriat

Cette section est conçue dans le but de cerner et d'expliquer les contours et concepts ayant trait à l'entrepreneuriat (définition et évolution) et à l'entrepreneur afin de rendre ces derniers plus perceptibles.

I. Evolution, définitions et importance de l'entrepreneuriat

1- Historique de l'entrepreneuriat

L'histoire de l'entrepreneuriat peut être analysée sur différents angles, suivant les différents courants de pensée :

1-1 Les économistes

Il faut d'abord, nuancer la croyance populaire qui attribue l'origine de l'entrepreneuriat à la seule science économique. Une lecture attentive des deux premiers auteurs généralement identifiés comme les pionniers du domaine, Cantillon (1755) et Say (1803, 1815, 1816 et 1839), nous fait découvrir des auteurs qui s'intéressaient tant à l'économie qu'aux entreprises, à leur création, à leur développement et à leur gestion. Cantillon et Say voyaient l'entrepreneur surtout comme un preneur des risques puisqu'il investissait son propre argent¹ :

¹Louis Jacques Filion « Le champ de l'entrepreneuriat : historique, évolution, tendance » Revue international PME, vol. 10, n°2, janvier 1997 p5-6

Chapitre I : Entrepreneuriat et développement durable : concept de base

Jean-Baptiste Say est le deuxième auteur qui s'est beaucoup intéressé aux activités de l'entrepreneur. Il voyait le développement de l'économie par la création d'entreprises. Say fera une différence entre l'entrepreneur et le capitaliste, entre les profits de l'un et de l'autre. En ce sens, il associe l'entrepreneur à l'innovation ; il voit l'entrepreneur comme un agent de changement.

Vérin (1982) nous a montré l'origine et l'évolution du terme «entrepreneur». On peut constater que le terme a acquis sa signification actuelle au cours du XVIIIe siècle. Même si le terme était utilisé avant Cantillon, on peut remarquer, comme Schumpeter l'a noté, que Cantillon fut le premier à présenter une conception claire de l'ensemble de la fonction de l'entrepreneur.

Mais c'est **Schumpeter** qui donne son envol au domaine de l'entrepreneuriat, il l'associe nettement à l'innovation. L'essence de l'entrepreneuriat se situe dans la perception et l'exploitation de nouvelles opportunités dans le domaine de l'entreprise, cela a toujours à faire avec l'apport d'un usage différent de ressources nationales qui sont soustraites de leur utilisation naturelle et sujettes à de nouvelles combinaisons.

On parle de l'entrepreneur en économie, mais on l'a peu ou pas intégré dans les modèles classiques de développement économique. Lorsqu'on l'a fait, l'entrepreneur est représenté par une fonction. Les économistes qui se sont intéressés à l'entrepreneur sont demeurés la plupart du temps, comme c'est le cas dans d'autres disciplines, des marginaux. Si on voulait faire une synthèse des principaux courants de pensée en économie concernant l'entrepreneuriat, on serait amené à accepter la suggestion de Baumol (1993) et de faire référence à deux catégories d'entrepreneur : l'entrepreneur-organisateur d'entreprises et l'entrepreneur-innovateur. Le premier représente l'entrepreneur classique décrit par Say (1803), Knight (1921) et Kirzner (1983), tandis que le second représente celui décrit par Schumpeter (1934).

1-2 Les Behaviorist

Nous avons inclus sous le vocable « behavioristes »², les psychologues, psychanalystes, Sociologues et autres spécialistes du comportement humain. Un des premiers de cette discipline à s'intéresser aux entrepreneurs fut Max Weber. Il a identifié le système de valeur

²Louis Jacques Filion « Le champ de l'entrepreneuriat : historique, évolution, tendance » Revue international PME, vol. 10, n°2, janvier 1997, p8

Chapitre I : Entrepreneuriat et développement durable : concept de base

comme fondamental pour expliquer le comportement des entrepreneurs. Il les voyait comme des innovateurs, des gens indépendants possédant une sorte d'autorité formelle par leur rôle de dirigeants d'entreprise. Au cours des années 1961, David C. McClelland définit l'entrepreneur comme « Un entrepreneur est quelqu'un qui exerce un contrôle sur une production qui n'est pas qu'à sa consommation personnelle. »³

1-3 L'éclatement de l'entrepreneuriat

Les années 1980 allaient voir apparaître « l'éclatement du domaine de l'entrepreneuriat »⁴ vers la quasi-totalité des disciplines des sciences humaines et administratives. Deux événements allaient marquer cette transition : la publication d'une première encyclopédie sur l'état des connaissances dans le domaine, ainsi que la tenue d'un premier grand colloque annuel réservé à la recherche dans cette nouvelle discipline.

On a vu apparaître les premiers docteurs dans le domaine au cours de la décennie 80. Mais la grande majorité des gens qui s'intéressaient viennent de disciplines autres que l'entrepreneuriat et ne font pas de ce dernier leur champ d'activités principales. Leur activité de recherche et d'engagement en entrepreneuriat constituant, le plus souvent, une activité connexe à leurs activités principales. On observe que de plus en plus de gens consacrent de plus en plus le temps et d'intérêt à l'entrepreneuriat. En réalité, on compte de plus en plus de créations d'entreprises, pour suivre l'évolution de même que les besoins de leurs étudiants ainsi que de leurs clients, bon nombre de professeurs se doivent de mieux connaître l'entrepreneuriat et la PME. Ainsi, l'appropriation et l'intégration de la discipline de l'entrepreneuriat dans les autres disciplines, surtout des sciences humaines et administratives, constituent un phénomène unique qui ne s'est jamais produit avec autant d'ampleur dans la construction paradigmatique d'aucune autre discipline des sciences humaines.

2- Définitions et importance de l'entrepreneuriat

2-1 définitions de l'entrepreneuriat

³ Christophe Loué and Ilias Majdouline « Les compétences de l'entrepreneur marocain : validation quantitative d'un référentiel », Revue internationale P.M.E, Volume 28, Issue 2, 2015, p1

⁴ Louis Jacques Filion « Le champ de l'entrepreneuriat : historique, évolution, tendance » Revue internationale PME, vol. 10, n°2, janvier 1997, p 14,15

Chapitre I : Entrepreneuriat et développement durable : concept de base

Le débat sur la définition de l'entrepreneuriat a pris plusieurs aspects, en effet l'entrepreneuriat est un phénomène complexe et diversifié qui au cours de ces dernières années a signifié diverses choses. La définition de l'entrepreneuriat diffère d'un auteur à un autre. Plusieurs définitions sont ainsi données par plusieurs auteurs relevant de différents champs disciplinaires. Dans ce qui suit, nous donnerons quelques définitions les plus répandues.

Selon **Verstraete(2000)** : « l'entrepreneuriat est un phénomène trop complexe pour être réduit à une simple définition, son intelligibilité nécessitant une modélisation. Cette complexité exclut la possibilité d'une élimination stricte et univoque de ses frontières sémantiques ». ⁵

Le même auteur a défini l'entrepreneuriat comme « un phénomène combinant un individu et une organisation. L'un se définit par apport à l'autre et vice versa. Ainsi que le terme entrepreneuriat décrit une relation symbiotique entre un entrepreneur et l'organisation. » ⁶

Selon **Fayolle et Filion** « L'entrepreneuriat c'est le processus par lequel des personnes prennent conscience que le fait de posséder leur propre entreprise constitue une option ou une solution viable, ces personnes pensent à des entreprises qu'elles pourraient créer, prennent connaissance de la marche à suivre pour devenir un entrepreneur et se lancent dans la création et le démarrage d'une entreprise ». ⁷

Selon **Robert Hisrich, Michael Peters** définissent le concept entrepreneuriat du point de vue de la création de la richesse. Pour cela, ils envisagent la notion « Comme un processus dynamique qui consiste à créer de la richesse supplémentaire. La richesse est créée par des individus qui assument les risques principaux en termes de capitaux, de temps et/ou d'implication professionnelle afin de donner de la valeur à un bien ou à un service. L'acte productif peut ou non être nouveau ou exclusif. Mais la valeur doit y être instillée par l'entrepreneur dans la mesure où il rassemble et alloue les compétences et ressources nécessaires ». ⁸

⁵Thierry Verstraete, « Histoire d'entreprendre », 2000, p11

⁶Verstraete T, 2000, p12

⁷Berreziga A, Meziane A, Colloque national sur : les stratégies d'organisation et d'accompagnement des PME en Algérie, 2015.p2

⁸Hisrich R et Peters M, « Entrepreneurship : lancer, élaborer et gérer une entreprise », economica, paris 1991, p11

Chapitre I : Entrepreneuriat et développement durable : concept de base

Selon **Venkaraman** et **Shan** : « L'entrepreneuriat est l'étude scientifique du comment, par qui et avec quels effets, les opportunités de création de nouveaux produits et services sont détectées, évaluées et exploitées ». ⁹

Gartner a défini l'entrepreneuriat « comme le processus d'organisation qui conduit à la création d'une nouvelle organisation ». ¹⁰

2-2 Importance de l'entrepreneuriat

L'importante place qu'occupe l'entrepreneuriat dans les recherches et les politiques économiques revient essentiellement aux intérêts qu'il apporte à l'économie et à la société, en effet elle concerne la création d'entreprise, la création d'emplois, l'innovation, le développement de l'esprit d'entreprendre dans les entreprises et les organisations et l'accompagnement de changement structurels ¹¹ :

❖ **Entrepreneuriat et croissance économique** : l'activité entrepreneuriale n'a pas eu d'effet direct sur la croissance économique mais permet son l'accélération, grâce à la présence d'une population nombreuse d'individus entreprenants et ce résultat était prouvé par une étude de GEM : Global Entrepreneur ship Monitor qui a proposé un modèle comparant entre différents pays sur diverses dimensions sociales et culturelles. Ce programme a montré que dans les pays à activité entrepreneuriale élevée, la proportion du PIB qui provient des projets entrepreneuriaux progresse chaque année.

❖ **Entrepreneuriat et création d'emploi** : L'entrepreneuriat constitue un moyen pour la résorption du chômage, elle est considérée comme source potentielle de création et de sauvegarde d'emplois où entreprendre est devenu une nécessité pour l'intégration sociale pour l'entrepreneur et pour ses membres de famille.

❖ **Entrepreneuriat et renouvellement du parc d'entreprises** : L'entrepreneuriat permet de renouveler et reconstruire le tissu économique par la création des entreprises ou par la reprise des entreprises et même par la réactivation et le redémarrage d'entreprises ce qui permet de constituer un contrepoids et une compensation aux disparitions et l'échec d'autres entreprises existantes.

⁹Jaziri Rauof, « Une vision renouvelée des paradigmes de l'entrepreneuriat : vers une reconfiguration de la recherche en entrepreneuriat », 2010.p10

¹⁰Ibid, p10

¹¹Berreziga A, Meziane A, op.cit.p3

Chapitre I : Entrepreneuriat et développement durable : concept de base

❖ **Entrepreneuriat et Innovation** : La fonction d'innovation est importante, d'après Schumpeter, les entrepreneurs constituent le moteur de l'innovation en identifiant les opportunités que les autres acteurs ne voient pas et en développant les technologies et les concepts qui vont donner naissance à des nouvelles activités économiques.

3- Entrepreneur : définition et caractéristique

3-1 Définitions de l'entrepreneur

La notion « d'entrepreneur »¹² recouvre de nombreuses acceptions particulières n'ayant parfois que peu de liens entre elles de sorte qu'il n'existe actuellement aucun accord précis sur ce que serait réellement la définition de l'entrepreneur.

L'analyse de l'évolution de la perception de l'entrepreneuriat dans la pensée économique peut toutefois aider à cerner au mieux cet élément essentiel. Joseph Schumpeter a considérablement influencé son époque et la vision que l'on peut avoir de l'entrepreneur le situent dans une problématique de dynamique économique où la règle est le changement.

L'entrepreneur de Schumpeter est « **celui qui introduit et conduit l'innovation** », celui qui crée une combinaison des facteurs de production de manière à innover au sein du processus de développement économique. Cette innovation doit être comprise au sens large. En résumé, Schumpeter fait de l'entrepreneur l'acteur explicatif de la dynamique économique en adoptant une définition plus fonctionnelle dans laquelle le risque devient une variable parmi d'autres de l'environnement.

3-2 les caractéristiques de l'entrepreneur

Un entrepreneur est vu comme cette personne qui identifie dans son environnement une opportunité, dans l'objectif de créer de la valeur. Mais au-delà, 10 caractéristiques peuvent définir un bon entrepreneur¹³ :

❖ **Besoin d'atteindre un objectif** : un bon entrepreneur est celui qui se fixe des objectifs sans cesse. Il est constamment à la recherche de nouvelles idées pour améliorer son projet : son service ou produit.

¹²Didier Van Caillie, Claire Lambrecht, « L'entrepreneur, ses motivations, sa vision stratégique, ses objectifs », Belgique, "Chaire PME 1995", p2-4.

¹³My-Business-Plan.fr, top 10 des caractéristiques d'un bon entrepreneur

Chapitre I : Entrepreneuriat et développement durable : concept de base

❖ **Prendre des risques** : la création d'une entreprise est en soi une prise de risques. Mais tout au long de son aventure, l'entrepreneur prend des risques en prenant tels ou telle autre décision. Un bon entrepreneur est alors celui qui n'a pas peur de prendre des risques.

❖ **Inventif** : une entreprise part d'une simple idée. Cette idée devra être réfléchi et améliorée. Un bon entrepreneur est celui qui réussit non seulement à faire vivre son idée, aussi à la faire évoluer si besoin avec créativité.

❖ **Provoquer le destin** : un bon entrepreneur n'est pas de nature à attendre que les choses se réalisent d'elles-mêmes. Il fait tout son possible pour provoquer la réalisation des choses. Si par exemple il a besoin d'un partenariat avec une autre entreprise, il prend son téléphone et va directement les contacter, Il n'attend pas.

❖ **Confiance en soi** : est à la tête d'une entreprise ou plutôt d'une équipe suppose de grandes responsabilités. Un bon entrepreneur est celui qui a confiance en lui. Cette confiance est ce qui l'aidera à prendre certaines décisions difficiles et à surmonter certains obstacles.

❖ **Autonomie** : dans l'univers de l'entrepreneuriat, l'autonomie financière est vue comme un grand avantage. C'est la raison pour laquelle un bon entrepreneur va réfléchir deux fois avant de faire une levée de fonds. En effet, lever des fonds signifie ouvrir les portes de l'entreprise à des investisseurs. La conséquence de cette ouverture sera la perte de cette autonomie.

Adaptation : c'est rare qu'un projet entrepreneurial se déroule tel que c'est décrit dans le business plan. C'est là où entre en jeu la qualité d'un porteur de projet pour sauver son entreprise d'une situation de blocage. Un bon entrepreneur est donc celui qui sait s'adapter à toute nouvelle situation pour garantir la continuité de l'entreprise.

❖ **Patience** : partir de l'idée à la création d'une entreprise prend du temps. Un bon entrepreneur est celui qui sait faire preuve de patience. Il ne cherche pas forcément à avoir les résultats de ses efforts dans l'immédiat.

❖ **Passion** : la plupart des entrepreneurs qui ont connu des succès dans leurs affaires étaient de ceux qui étaient passionnés par ce qu'ils faisaient. Le parcours d'entrepreneur est semé d'embûches. Mais si vous faites un projet qui vous passionne, il sera difficile pour vous d'abandonner.

❖ **Organisation** : enfin, un autre trait caractéristique d'un bon entrepreneur est son sens de l'organisation. Un projet entrepreneurial demande des compétences, mais aussi du temps. Le temps est une ressource qu'il faut apprendre à gérer. Un bon entrepreneur sait comment s'organiser pour être plus efficace.

Chapitre I : Entrepreneuriat et développement durable : concept de base

Tableau n°1 : Caractéristiques les plus souvent attribuées aux entrepreneurs par les spécialistes en comportement selon Robert Wtterwulghe (1998)

Innovateurs	Besoin de réalisation
Leaders	Internalité
Preneurs de risques modérés	Confiance en soi
Indépendant	Implication à long terme
Créateurs	Tolérance à l'ambiguïté et à l'incertitude
Energétique	Initiative
Persévérants	Apprentissage
Originaux	Utilisation des ressources
Optimistes	Sensibilité envers les autres
Orientés vers les résultats	Agressivité
Flexibles	Tendance à faire confiance
Débrouillards	Argent comme mesure de performance

Source : Robert Wtterwulghe (1998), po. Cit, p 47. [In Fillion, le champ de l'entrepreneuriat : historique, évolution et tendances, revue internationale PME, vol. 10, n°10, 1997, p 132].

Section 2 : concepts de base sur le développement durable

Cette section est conçue dans le but de cerner et expliquer les contours et concepts ayant trait au développement durable (historique, définition, enjeux) afin de rendre ce dernier plus perceptible.

2-1 Historique

Chapitre I : Entrepreneuriat et développement durable : concept de base

L'émergence de l'idée du développement durable est concomitante avec celle de la société industrielle. A partir de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, les sociétés occidentales commencent à constater que leurs activités notamment économiques et industrielles ont un impact significatif sur l'environnement et sur l'équilibre social. Plusieurs crises écologiques et sociales vont avoir lieu dans le monde et vont faire prendre conscience qu'il faut un modèle plus durable.

Voici quelques exemples des crises économiques et sociales qui ont secoué le monde au XX^{ème} siècle¹⁴ :

- 1907 : crise bancaire américaine
- 1923 : crise de l'hyperinflation américaine
- 1929 : la crise financière des années 1930 commence
- 1968 : mouvement social de mai 1968 en France et dans le monde
- 1973 et 1979 : chocs pétroliers
- 1982 : choc de la dette des pays en développement

Et quelques exemples de crises écologiques

- 1954 : retombées nucléaires de Rongelap
- 1956 : crise du mercure de Minamata
- 1957 : marée noire de Torrey Canyon
- 1976 : catastrophe Seveso
- 1984 : catastrophe de Bhopal
- 1986 : catastrophe nucléaire de Tchernobyl
- 1989 : marée noire de l'Exxon Valdez
- 1999 : catastrophe Erika

Plus les sociétés ont été confrontées à ces crises, plus la prise de conscience de la nécessité d'un développement plus responsable a été forte.

2-2 Définitions :

¹⁴Wikipédia

Chapitre I : Entrepreneuriat et développement durable : concept de base

La définition la plus répandue et la plus officielle du développement durable est la suivante : "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre à leurs propres besoins".¹⁵

De rapports en conférences internationales (Rio 1992, Kyoto 1997, Davos 2001, Johannesburg 2002), le développement durable apparaît aujourd'hui comme la représentation dominante d'une nouvelle logique du développement économique et social. Cette logique devrait autoriser l'instauration d'un juste équilibre entre des aspirations sociales, considérées comme nouvelles, et un « développement économique qui satisfait les besoins de chaque génération, à commencer par ceux des plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ». ¹⁶

Nous analysons la démarche de développement durable selon trois dimensions principales : économiques, sociales et environnementales¹⁷ :

❖ La dimension économique

La première dimension du modèle privilégie un développement économique au service des besoins humains. Dans cette optique, la création de valeur et de richesse doit bénéficier à toutes les parties prenantes de l'activité entrepreneurial, tout en s'appuyant sur les modes de production et de consommation respectueux de l'environnement et de la société. L'accent est mis sur le développement de l'économie responsable, variée et plurielle, qui ne bénéficie pas uniquement aux actionnaires, mais permet de dégager de la valeur au profit des plus grands membres. C'est également une économie qui vise à soutenir un tissu économique local, tout en tenant compte des enjeux planétaires.

❖ La dimension sociale

La seconde dimension, la dimension sociale, vise la satisfaction des besoins humains (logement, soin de santé, éducation...etc.) et l'équité sociale. La dimension sociale de développement durable est étendue. Appliquée à l'entrepreneuriat, la durabilité sociale peut s'exprimer en facteurs internes et externes.

¹⁵Edwin Zaccai, « RIO, le développement durable 10 ans après. », Intervention lors du cycle de conférence, à la cité des sciences, Paris, p1

¹⁶Jacques Lauriol, « Le développement durable à la recherche d'un corps de doctrine », Revue française de gestion, p2

¹⁷ Raymond Guillouz, « Entrepreneuriat, développement durable et territoires », p17-19

Chapitre I : Entrepreneuriat et développement durable : concept de base

- **Les principaux domaines d'action internes :** Concernent la qualité de travail et les opportunités qui sont proposées aux travailleurs, la santé et la sécurité des travailleurs, l'insertion socioprofessionnelle, l'égalité des chances et la diversité. La participation des travailleurs aux processus décisionnels de l'entreprise, la formation des salariés et une répartition équitable des revenus sont également parties intégrantes d'une stratégie durable.

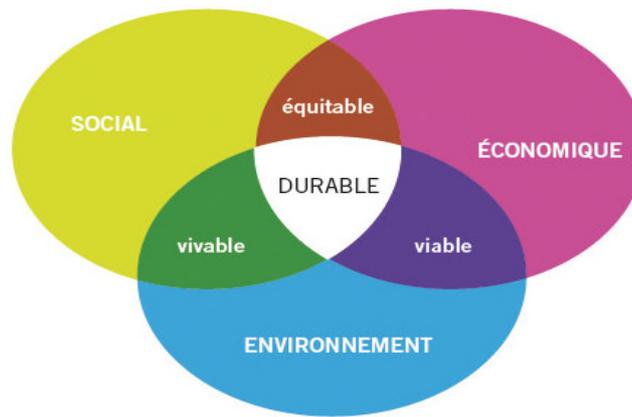
- **Les principaux domaines d'action externe :** Les domaines d'intervention sont vastes et dépendent bien souvent de l'analyse des parties prenantes, préalable nécessaire à une démarche conséquente et raisonnée sur l'impact sociétale d'une entreprise. A titre d'exemple, nous pouvons relever ces quelques illustrations : travailler avec des produits issue du commerce équitable ; participer au développement économiques, sociale et culturel de sa zone d'implantation ; favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite aux locaux de l'entreprise ; informer et sensibiliser la clientèle quant à la citoyenneté ou aux initiatives d'innovation sociale ; contribuer, en fonction des moyens de l'entreprise, à des initiatives de lutte contre la pauvreté.

❖ **La dimension environnementale**

La troisième dimension de la durabilité concerne la préservation et la valorisation de l'environnement, notamment par une consommation raisonnée de ressources naturelles et par l'anticipation des impacts environnementaux.

Figure 1 : Schéma expliquant que le développement durable passe par l'optimisation des décisions dans les domaines économique, social et environnemental.

Chapitre I : Entrepreneuriat et développement durable : concept de base



Source : site internet, [www. Développement durable.com](http://www.Développement durable.com)

2-3 les enjeux de développement durables

Le concept de développement durable comporte par nature de très nombreux volets, même s'ils sont associés de manière systémique, leur analyse pédagogique implique de pouvoir bien les identifier, et le cas échéant de les étudier séparément :

❖ Satisfaire les besoins de chacun aujourd'hui (solidarité intra-générationnelle)

- Se nourrir (lutter contre la faim).
- Etre en bonne santé (lutter contre les grandes maladies notamment au Sud).
- Se loger.
- Etre éduqué.
- Réduire les inégalités en luttant contre la pauvreté.
- Maîtriser les enjeux démographiques (croissance de la population, mais aussi vieillissement et mobilité/répartition dans l'espace) Donc, pour une part majoritaire de l'humanité, vivre mieux (se développer).

❖ Vivre dans un environnement sûr et de qualité

- Aménager des territoires durables (villes et campagnes).
- Maîtriser les transports (hommes et marchandises).
- Réduire l'effet de serre pour limiter la variabilité climatique.
- Préserver ou restaurer la qualité de l'air, de l'eau, des paysages.
- Prévenir et gérer les risques majeurs naturels et technologiques.

❖ Gérer et partager les ressources pour demain (solidarité intergénérationnelle)

Chapitre I : Entrepreneuriat et développement durable : concept de base

- Les ressources hydrauliques.
- La question énergétique (ressources renouvelables ou non renouvelables, l'enjeu nucléaire).
- Les ressources halieutiques.
- Les ressources forestières.
- La biodiversité.

❖ Produire et consommer autrement

- Vers une agriculture durable.
- Vers une industrie non polluante.
- Vers un tourisme durable.
- Vers un commerce équitable.
- La question des déchets : en produire moins, les collecter, les trier, les recycler.

2-4 La relation entre l'entrepreneuriat et le développement durable :

Les auteurs mentionnent plusieurs facteurs qui favorisent l'entrepreneuriat en développement durable ¹⁸ :

- L'ampleur et la persistance des problèmes environnementaux représentent une tendance lourde qui provoque l'apparition et le développement d'activités liées à l'environnement et à sa protection à long terme qui sont autant opportunité d'affaire.
- La hausse des prix des matières premières qui favorisent les énergies renouvelable et l'économie d'énergie.
- L'apparition de nouveaux secteurs d'activités économiques : les investisseurs l'ont compris, et investissements de plus en plus dans le développement durable depuis une quinzaine d'années, plus particulièrement pour réduire les énergies renouvelable.
- L'ensemble des politiques publiques qui accompagne le développement des marchés associé au DD.
- L'émergence d'une plus grande réceptivité de public face aux enjeux du DD.
- L'importance pour les entreprises de présenter une bonne image.

Le tableau suivant identifié des sources d'opportunité pour l'entrepreneuriat et le développement durable.

¹⁸ Raymond guillouzo, « Entrepreneuriat, développement durable et territoires », 2000. p30, 31

Chapitre I : Entrepreneuriat et développement durable : concept de base

Tableau n° 2 : Déterminants favorisant l'émergence de l'entrepreneuriat en développement durable

	Auteur	Déterminant proposé	Niveau
1990 2007	Rose Dean	Problèmes environnementaux comme source d'opportunités d'affaires	Global
1997 2006 2007 2008	Doherty Fiona Todd Dale	Hausse des prix du pétrole (favorise les énergies renouvelables et les économies d'énergies)	Global
1991 1992 2001 2004 2007 2008	Braod Kahlenberg Merritt Seabrook Dean Gangemi	Fond d'investissement consacré à l'environnement	Global
2002	Isaak	Volonté des pouvoirs publics (incitatifs fiscaux, campagne d'pignon...)	National
2006 2007	Bonnet et Al Tracey et Phillips	Promotion de l'environnement dans l'éducation	National
2005 2008	Schaper Clifton	Bonne image	Entreprise

Source : *Entrepreneuriat, développement durable et territoires, sous la direction de Raymond Guillouz, P31*

De manière plus synthétique, Hendrickson et Tuttle (1997) proposent de regrouper les déterminants de l'EDD sous trois catégories : les valeurs, le marché et la conformité. Les valeurs regroupent l'éthique personnelle de l'entrepreneur en fonction de laquelle il va chercher à développer une entreprise qui œuvre dans le sens des objectifs du développement durable, le marché fait référence aux opportunités d'affaires associées au développement durable et la conformité renvoie aux pressions normatives que subissent les entrepreneurs

Chapitre I : Entrepreneuriat et développement durable : concept de base

pour se conformer à des règles de comportement en fonction de ce qui est socialement acceptable.¹⁹

Conclusion chapitre I

Dans ce chapitre nous avons mobilisé des éléments essentiels sur le phénomène de l'entrepreneuriat et le développement durable. La littérature révèle que le terme de l'entrepreneuriat, souvent pensé comme une démarche individualiste, matérialiste, opportuniste. L'engagement dans le développement durable est un sujet essentiellement associé à des aspects sociaux et environnementaux, collectifs et constitue une noble cause, et les personnes qui s'y engagent ont besoin d'être convaincu de l'importance de cette problématique.

Les concepts de base mobilisés nous ont permis de mieux saisir les deux concepts fondamentaux de la recherche ; cela nous a permis de comprendre le lien existant entre les deux concepts. L'entrepreneuriat ne doit pas être juste focalisé sur la recherche de gain pécuniaire mais elle va au-delà de la recherche de profit, son appréhension englobe une conception plus vaste.

Au cours des dernières années, plusieurs ponts ont été construits entre ces deux champs en vue d'initier de nouvelles pratiques pleines de promesses pour mieux protéger l'environnement, aider à enrayer la pollution et la destruction massive de l'environnement terrestre qui s'est accentué au cours des derniers siècles.

¹⁹ Idem, p31

Chapitre II : Entrepreneuriat et développement durable en Algérie.

Dans ce deuxième chapitre, il sera question de présenter l'état de l'entrepreneuriat et du développement durable en Algérie : nous commencerons, dans la première section en présentant un bref état sur l'entrepreneuriat en Algérie. Nous nous étalerons en suite à la deuxième section qui va porter sur l'état des lieux des problèmes environnementaux et sociaux auxquels fait face le pays, et aux mesures prises par le gouvernement pour faire face aux problèmes environnementaux et sociaux.

Section 1 : Dynamique entrepreneurial en Algérie

En Algérie, la nouvelle forme de développement se tourne vers la création d'entreprise, particulièrement les PME qui sont considérées comme un vecteur de croissance, un générateur d'emplois et un moteur de progrès socio-économique.

1. Définition de la PME en Algérie :

Plusieurs nouvelles mesures pour donner une nouvelle dynamique aux PME, sont comprises dans le projet de la loi d'orientation sur le développement de ce secteur. Soumis à l'assemblée populaire nationale dans sa session 2016-2017, ce projet s'inspire de la loi de 2001 pour redonner une nouvelle définition à la PME, tout en l'adaptant à la nouvelle conjoncture économique. La PME est définie :²⁰ par l'office national des statistiques (ONS) comme étant une entreprise de production de biens et/ou de services :

- Employant une (1) à deux cent cinquante (250) personnes.
- Dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas quatre (4) milliards de dinars algériens ou dont le total du bilan annuel n'excède pas un (1) milliard de dinars algériens.
- Et qui respecte le critère d'indépendance tel que définie au titre de la présente loi, il est entendu par : personnes employées, Seuils pour la détermination du chiffre d'affaires ou pour le total du bilan et entreprise indépendante.

L'Algérie retient la définition adoptée par l'union européenne en 1996, et qui a fait l'objet de recommandations à l'ensemble des pays membres. Cette définition se base sur trois critères : les effectifs, le chiffre d'affaire et le bilan annuel ainsi que l'indépendance de l'entreprise.

²⁰Journal officiel de la république algérienne n° 02, 12 rabieethani 1438, Art5, 11 janvier 2017

Tableau n°3 : Typologie des PME en Algérie selon le nombre d'employés, le chiffre d'affaire et le total du bilan annuel²¹

Critères des sélections	TPE	PE	ME
Effectif	De 1 à 9	De 10 à 49	De 50 à 250
Chiffre d'affaires	N'excède pas 20 million de dinars	N'excède pas 200 millions de dinars	N'excède pas 2 milliards de dinars
Total de bilan annuel	N'excède pas les 10 millions de dinars	Inférieur ou égale à 100 millions de dinars	De 100 à 500 millions de dinars

Source : La loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise/petite et moyenne industrie décembre 2001.

Les données de ce tableau présentent une typologie des PME qui est définie selon le nombre d'employés, le chiffre d'affaires et le total du bilan annuel, dont on a trois types d'entreprise :

- **La moyenne entreprise (ME) :** Toute entreprise employant de 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaire annuel est compris entre 200 millions et 2 milliards de dinars ou dont le total du bilan est entre 100 à 500 millions de dinars.
- **La petite entreprise (PE) :** Toute entreprise employant de 10 à 40 personnes et dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 200 millions de dinars ou dont le total du bilan n'excède pas 100 millions de dinars.
- **La très petite entreprise (TPE) ou micro entreprise :** Toute entreprise employant de 1 à 9 personnes et dont le chiffre d'affaire annuel est inférieur à 20 millions de dinars.

1- Genèse de développement des PME en Algérie

La majorité des PME en Algérie sont nées à partir de la fin des années 1980. La PME avant cette date n'a joué qu'un rôle secondaire. Majoritairement, on peut distinguer trois périodes de l'évolution de la PME depuis l'indépendance.

❖ La période 1962-1982

²¹Ministère de la petite et moyenne entreprise/petite et moyenne industrie PME/PMI, décembre 2001.

Chapitre II : Entrepreneuriat et développement durable en Algérie

A la veille de l'indépendance, la plupart des PME qui existaient, étaient aux mains des colonais. Juste après l'indépendance, ces entreprises ont été confiées à des Comités de gestion après le départ de leurs propriétaires étrangers ; elles furent intégrées à partir de 1967 dans des sociétés nationales.

- Le premier Code des Investissements qui a été promulgué en 1963²² n'a pas eu d'effets notables sur le développement du secteur des PME. et ce, malgré les garanties et les avantages qui comptaient accorder aux investisseurs nationaux et étrangers.
- Le seconde code d'investissement de 1966, prévoyait le monopole d'Etat sur les secteurs stratégiques de l'économie, cependant la PME algérienne a marqué réellement son démarrage à partir du :
 - Premier plan quadriennal (1970-1973).²³
 - Deuxième plan quadriennal (1974-1978).²⁴

❖ La période 1982-1988

Durant cette période, de grandes réformes ont été amorcée sous toujours le système de l'économie administrée. Les deux plans quinquennaux (1980/1984) et (1985/1989) sont l'exemple de ces réformes entamées en faveur du secteur privé. Il y a eu parallèlement une promulgation d'un nouveau cadre législatif et réglementaire relatif à l'investissement privé (loi du 21/08/1982) qui a dicté un ensemble de mesures favorables aux PME telles que :

- Le droit de transfert nécessaire pour l'acquisition des équipements et dans certains cas des matières premières.
- L'accès, même limité, aux autorisations globales d'importations (A.G.I) ainsi qu'au système des importations sans paiement.
- Cette période est caractérisée également par certains obstacles aux PME tels que :
 - ✓ Le financement par les banques ne dépasse pas 30 % du montant total de l'investissement.

²²Premier code d'investissement été promulgué pour stabiliser l'investissement économique des perturbations qu'il a connues après l'Indépendance.

²³Ce plan avait prévu un programme spécial de développement des industries locales.

²⁴ Ce plan a été initié exclusivement pour le secteur public, dont les objectifs constituent à assurer un équilibre régional.

Chapitre II : Entrepreneuriat et développement durable en Algérie

- ✓ Les montants investis sont limités à 30 millions de DA pour la société à responsabilité limitée (SARL) ou par actions et 10 millions de DA pour l'entreprise individuelle ou au nom collectif.
- ✓ L'interdiction de posséder plusieurs affaires.

❖ A partir de 1988

L'Algérie a connu à partir de 1988, une phase de transition vers l'économie de marché, et le désengagement dans la gestion des entreprises, en raison de l'incapacité du secteur public à s'adapter à la nouvelle conjoncture et d'améliorer les performances du système productif national. De ce fait, l'Etat a mis en place dans un nouveau cadre législatif et plusieurs réformes liées aux programmes de redressement économique, ou système juridique pour le développement de secteur privé et la promotion des petites et moyennes entreprises tels que le nouveau code d'investissement qui a été promulgué le 05/10/1993. Ce dernier a été mitigé ce qui a porté les autorités à le promulguer en 2001 (l'ordonnance n°01/03 du 20/08/2001 relative au développement de l'investissement), et loi d'orientation sur la promotion de la PME (loi n°01/18 du 12/12/2001). Le contenu s'articule autour des éléments suivants :

- Les mesures de facilitation administratives dans la phase de création de l'entreprise qui pourraient être mises en œuvre.
- Elles prévoient également la création d'un Fonds de Garantie des prêts accordés par les banques en faveur des PME.
- La création du Conseil National de l'Investissement (CNI) et la suppression de la distinction entre investissements publics et investissements privés.

2- Les composants des PME en Algérie

A la fin des années 1980, l'Algérie a entraîné un développement important du parc des entreprises privées. Ce développement concerne le nombre de nouvelles entreprises créées ainsi que leur contribution dans les différents secteurs d'activités.

La population des petites et moyennes entreprises comporte principalement trois composantes²⁵ : les PME privées, les PME publiques et les artisans. Pour le premier semestre de l'année 2017, le nombre total des PME, tous statuts et branches confondus est

²⁵Bulletin d'information statistique n°31, 1er semestre 2017

Chapitre II : Entrepreneuriat et développement durable en Algérie

de 1060289 entités, dont près de 56% sont constituées de personnes morales, parmi lesquelles on recense 264 Entreprises Publiques Economiques (EPE). Le reste est composé de personnes physiques (44%), dont 21% de professions libérales et 23% d'activités artisanales.

❖ **La PME privée :** Le nombre de PME privées déclaré au premier semestre de l'année 2017 est de 1 060 025 entreprises. Ces dernières constituent la composante majeure de la population des PME, avec une part de 99,97% dans l'ensemble.

❖ **La PME publique :** En ce qui concerne les PME publiques, au premier semestre de 2017 est de 264 entreprises, leur nombre ne représente infime partie du total des PME, avec une part qui ne dépasse pas 0,02% de l'ensemble.

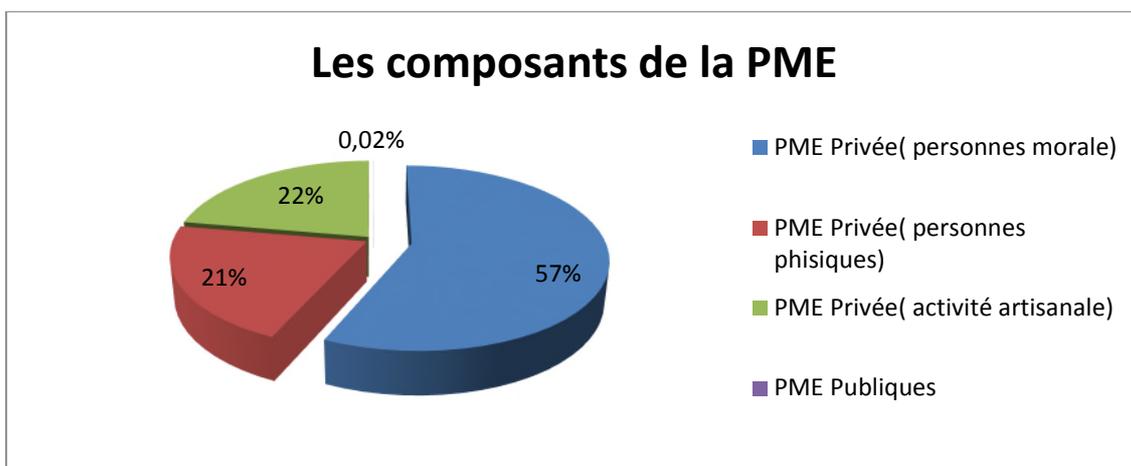
❖ **Les artisans :** Généralement, les artisans se répartissent en trois domaines : d'artisanat traditionnel et d'art, l'artisanat de production de bien et l'artisanat de production de service avec une part de 44% de personne physique.

Tableau n°4 : Population globale des PME à fin S1/2017

	Type de PME	Nbre de PME	Part%
1.	PME privées		
	Personnes morale	595810	56,19
	Personne physique	464215	43,78
	Dont profession libérales	220516	20,79
	Dont activités artisanales	243699	22,98
	S/total 1	1060025	100
2.	PME publiques		
	Personnes morales	264	0,02
	S/total 2	264	0,02
	Total	1060289	100,00

Source : Bulletin d'information statistique n°31, 1er semestre 2017

Figure 2 : Les composants de la PME

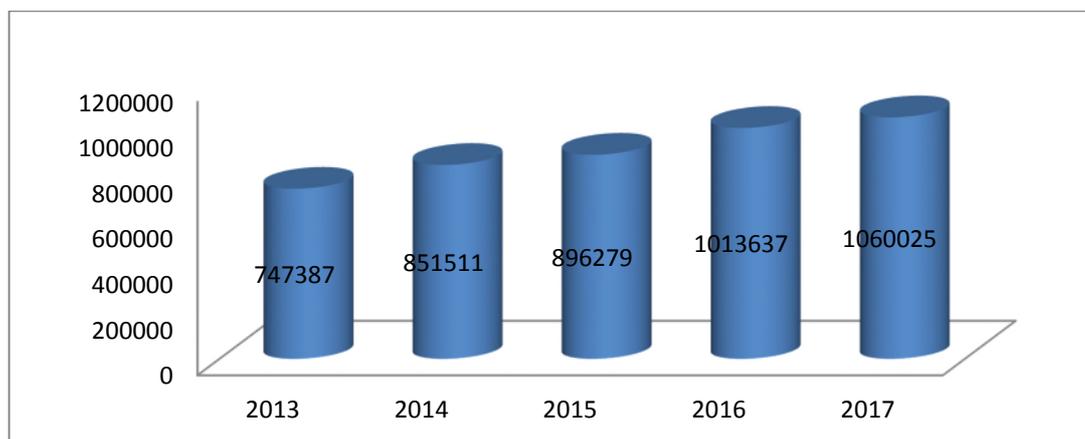


Source : réalisé par non-même à partir du tableau

3- Evolution des PME privées

C'est le secteur privé qui prédomine dans la plupart des secteurs d'activités économiques et ce, malgré les difficultés et les obstacles que rencontrent les petits entrepreneurs. L'analyse des statistiques du ministère de la PME illustre la forte croissance continue du parc des PME privées en Algérie.

Figure n°3 : Evolution de nombre des PME privées enAlgérie, 2013-2017



Source : Etabli par nous- mêmes à partir des données du ministère des PME

La figure ci-dessus illustre une évolution de la population des PME privées depuis 2013, cette dynamique dans la création de nouvelles entreprises durant ces dernières années est le résultat des politiques d'encouragement à la création d'entreprises privées.

4- La place et le rôle des PME dans l'économie algérienne :

La place et le rôle des PME dans l'économie suscitent toujours un large débat. « En Algérie, les PME longtemps marginalisées et reléguées au second rang derrière les grandes entreprises publiques, qui engluaient la quasi-totalité des budgets des plans et des programmes de développement, elles occupent depuis deux décennies une place prépondérante dans le système économique. Si les grandes sociétés occupent une place capitale dans les systèmes industrialisés, les PME jouent un rôle essentiel et leur succès aura une incidence directe sur la santé de l'économie et de la société algérienne, puisqu'elles sont le vecteur de la création d'emplois, de la valeur ajoutée et de la croissance économique ». ²⁶

Tableau N°5 : Emplois déclarés par composantes pour le 1^{er} semestre

Années	2013	%	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%
PME privée	1869363	97,59	2035219	97,74	2192068	97,94	2452216	98,57	2578279	99,09
PME publique	46132	2,41	47085	2,26	46 165	2,06	35 698	1,43	23679	0,91
Total	1915495	100	2082304	100	2238233	100	2487914	100	2601958	4,58

Source :Etabli par nous-mêmes à partir des bulletins d'informations annuels du ministère de la PME

Depuis une vingtaine d'années, les parts se sont inversées et le secteur public a cédé sa place au secteur privé, il ne représente que 23679emplois en 2017 alors que ce chiffre était de 46132en 2013, soit une régression de 11,30% des emplois par rapport aux nombres de postes existants en 2013. Au même temps, le secteur privé quant à lui est passé de1869363 emplois en 2013 à2578279postes en 2017, soit un taux de croissance de 33,59 %. Une évolution positive continue qui a permis à l'initiative privée d'atteindre 99,09% du total des emplois recensés sur le marché de l'emploi algérien en 2017.

5- Les contraintes au développement des PME en Algérie

Des difficultés inhérentes sont plus pénalisantes aux PME qui confrontent énormément d'obstacles qui handicapent leurs créations, expansion et développement. Les principales difficultés que rencontrent les PME en Algérie sont les suivantes :

²⁶Yousef korichi, Ali gaboussa, Karim si lekhal « les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspectives ».Université KasdiMerbah Ouargla, Octobre 2014

❖ **Les contraintes découlant des activités informelles dites souterraines :**

Le secteur informel²⁷ est un secteur non structuré, que l'on désigne aussi sous les appellations d'économie souterraine ou d'économie parallèle, qui renvoient à cette sphère de l'économie où les unités de production exercent hors des circuits économiques et financiers formels, dans la clandestinité, sans remplir les procédures légales de création (registre de commerce) et / ou de fonctionnement et d'exploitation (déclaration des impôts).

L'accès à l'information devra répondre aux préoccupations et attendre aussi bien des chefs d'entreprises, des associations professionnelles et autres utilisateurs. De nos jours, l'environnement socioéconomique de la PME algérienne reste prédominé par le secteur informel. Ses manifestations sont diverses et concernent plusieurs domaines, à savoir la nondéclaration ou la sous-déclaration des ressources humaines, financières et mêmotechniques et/ou technologiques, la fraude fiscale et la concurrence déloyale des importateurs qui réussissent à contourner les barrières tarifaires. A défaut, les PME sont négativement affectées, notamment en matière de données relatives aux banques de données et statistiques sur les entreprises, données sur les marchés, au plan national ou local et faible utilisation de l'outil internet dans le monde des affaires.

❖ **Les contraintes financières :**

L'accès au financement, notamment à moyen et à long terme, est l'un des principaux obstacles qui bloquent le développement de la PME en Algérie. Le taux d'intérêt élevé, la lourdeur des procédures d'octroi de crédit, le coût élevé du crédit, les garanties excessives exigées par les banques, les délais de traitement des demandes de crédit et des opérations trop longues et un système de fiscalité ordinaire lourd, ce sont autant de difficultés qui bloquent le processus de création d'entreprise en Algérie.

❖ **Les contraintes d'ordre administratif et judiciaire**

L'un des problèmes les plus rencontrés par les PME algériennes au cours de chaque étape du processus de leur développement (création, expansion...) est bien celui de la complexité des démarches administratives. La réforme de l'administration, du droit des

²⁷Yousef KORICHI et Ali gaboussa, Karim si lekhal, « Les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspectives », Université KasdiMerbah Ouargla, Octobre 2014, p42

Chapitre II : Entrepreneuriat et développement durable en Algérie

affaires et de la fiscalité reste lente et inachevée et la complexité et la lourdeur des formalités administratives retardent de nombreux entrepreneurs, qui sont aujourd'hui confrontés aux difficultés bureaucratiques qui découragent l'investissement.

Aujourd'hui, les pratiques bureaucratiques et la corruption caractérisent encore l'administration publique. Ses faibles performances sont dues essentiellement au fait qu'elle n'a jamais été l'objet d'une mise à niveau, tant de ses moyens que de ses méthodes de travail. Il est impératif pour la réussite de la promotion de la PME et du secteur privé, de commencer une réelle mise à niveau de l'ensemble des institutions intervenant dans l'environnement macroéconomique des entreprises, privées ou publiques.

❖ Les contraintes relatives au marché de travail :

En Algérie, le marché du travail est encore instable et sujet à tous les dépassements possibles. Les contraintes qu'il subit sont multiples. On peut citer les plus importantes²⁸ :

- Le manque accru des experts en management, des gestionnaires, des techniciens qualifiés...etc.
- L'existence de fortes contraintes dans la gestion des ressources humaines (la gestion des contrats, des procédures et des coûts de licenciement...).
- L'inexistence d'Instituts de formations spécialisées et la faiblesse de la qualité des programmes assurés.
- L'inadaptation des formations dispensées par les universités avec les besoins réels des entreprises et en matière des techniques modernes de management, gestion et de marketing.
- Difficultés de la pratique des langues étrangères chez la plupart des nouveaux diplômés.

❖ Les contraintes d'informations:

Le manque d'information constitue, aux yeux des experts un des principaux obstacles que doivent affronter les dirigeants des PME désireux de se porter à la conquête d'un marché extérieur. Or la réalité de l'économie algérienne est caractérisée par un manque flagrant en

²⁸Yousef KORICHI et al, « Les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspectives », Université KasdiMerbah Ouargla, Octobre 2014, p42

Chapitre II : Entrepreneuriat et développement durable en Algérie

matière de disponibilité de l'information. Un déficit d'information fiable et actualisée, à caractère économique, financier et commercial, est à souligner²⁹ :

- Absence des données statistiques et d'un système d'informations national.
- Manque de données et des études de marché (national, régional et local).
- Difficultés d'accès aux sources d'informations spécialisées et à Internet qui est jusque là peu utilisé dans le monde des affaires (80 % des PME algériennes n'ont pas accès à Internet) ;
- Indisponibilité de données et d'orientations sur les opportunités d'investissements ;
- Manque d'informations sur la concurrence et les pratiques des opérateurs économiques.

Section 2 : Le développement durable en Algérie

Le débat ouvert par cette section est passionnant. Elle remet par ailleurs en perspective l'idée du concept de développement durable en Algérie, qui est toutefois apparu après une longue réflexion sur les effets néfastes de l'activité humaine sur l'environnement.

1- Les mesures prises par le gouvernement pour le développement durable

Le gouvernement algérien a pris conscience que le développement durable est la seule voie à emprunter pour faire sortir le pays de son état de dégradation et empêcher la concrétisation, sur le long terme, d'un scénario catastrophique. Cette prise de conscience s'est traduite par l'adoption d'un ensemble de mesures qui traduisent la volonté du gouvernement pour intégrer le développement durable dans les politiques de développement du pays.

1-1 Les mesures prises par le gouvernement sur le plan social

Afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et assurer leur bien-être, le gouvernement algérien a mis en place le projet de la stratégie nationale de la famille 2010- 2015 ; cette stratégie porte sur les différentes questions qui suscitent l'intérêt de la famille algérienne et vise à trouver des solutions à ses préoccupations dans les domaines du travail, logement, santé, enseignement, formation, enfance, prise en charge des personnes âgées et des femmes en difficulté et de lutte contre les fléaux sociaux.

²⁹Idem.

Chapitre II : Entrepreneuriat et développement durable en Algérie

Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la réalisation des objectifs adoptés lors du sommet du Millénaire en 2000. Néanmoins, d'autres actions ont été adoptées par le gouvernement pour atteindre ces objectifs. Citons entre autres ³⁰:

❖ **La lutte contre le chômage :**

A travers la mise en place d'un ensemble de dispositifs visant la création d'emplois dans plusieurs domaines : les contrats de pré-emploi -C.P.E-, le micro crédit, le dispositif de la micro entreprise...etc. Ces dispositifs ont permis de réduire le taux de chômage de 30, 7% (1999) à 10, 2% (2009).

❖ **Des actions de solidarité:**

Ces actions se traduisent par :

- La prise en charge des personnes vulnérables et défavorisées : enfants privés de familles, personnes âgées sans revenus, personnes sans domicile fixe et les handicapées.
- L'octroi d'aides financières aux élèves nécessiteux, de trousseaux scolaires et la mise en place de transport et de cantines scolaires.
- Distribution de repas au profit des familles démunies et des sans domicile fixe ainsi que la livraison à domicile de couffins et d'aides financières durant le mois de Ramadhan.

❖ **La lutte contre les inégalités entre les sexes :**

Cette lutte se traduit par la mise en place de plusieurs organismes, stratégies et plans d'actions pour lutter contre les inégalités entre les sexes et l'autonomisation de la femme. Citons entre autres :

- La création du ministère chargé de la famille et de la condition féminine (2002).
- La stratégie nationale de lutte contre la violence exercée à l'égard des femmes et son plan opérationnel (2007-2011), qui vise entre autres à: mettre en place des structures d'accueil pour les femmes et les enfants victimes de violence, des centres d'écoutes pour permettre aux femmes de s'exprimer d'une manière anonyme ainsi que des programmes de sensibilisation au niveau national, régional et local.

³⁰BENACER Fatima Zohra, « marketing et développement durable », Mémoire magister en management, 2011-2012, p89- 90-91.

Chapitre II : Entrepreneuriat et développement durable en Algérie

- La signature, avec le PNUD, d'un programme commun pour l'égalité et l'autonomisation des femmes pour la période (2009-2011) qui vise, entre autres, à améliorer l'accès des femmes à l'emploi et mieux les informer sur leurs droits à travers des actions de sensibilisation et de formation.

❖ **La lutte contre la mortalité maternelle et périnatale :**

A travers le lancement du programme national de périnatalité (2006-2009) qui vise à améliorer la prise en charge de la santé maternelle et du nourrisson afin de réduire la mortalité maternelle et périnatale.

Il faut savoir que les taux de mortalité maternelle affichés ces dernières années reconnaissent une baisse par rapport à celui enregistré les années passées mais cette baisse reste, toutefois, insuffisante ce qui nous pousse à réfléchir sur l'applicabilité réelle du programme.

❖ **La lutte contre la corruption :**

A travers la création d'un organisme chargé de la prévention et lutte contre la corruption et ceci suite à promulgation de la loi n° 06-01 du 20 février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption. L'organisme, opérationnel depuis janvier 2011, a pour missions :

- Dispenser des conseils pour la prévention de la corruption à toute personne ou organisme public ou privé.
- Recommander des mesures, notamment d'ordre législatif et réglementaire.
- Coopérer avec les secteurs publics et privés dans l'élaboration des règles déontologiques.
- Elaborer des programmes d'éducation et de sensibilisation des citoyens sur les effets néfastes de la corruption.

1-2 Les mesures prises par le gouvernement sur le plan environnemental

Face à ces risques, le gouvernement algérien élabore un Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNE-DD) : un plan qui propose un cadre stratégique ainsi qu'un ensemble d'actions prioritaires à mettre en place pour la protection de l'environnement et l'amélioration de la santé et la qualité de vie des citoyens.

1-2-1 Le cadre stratégique du Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNE-DD) :

Pour mettre en œuvre le PNE-DD, le gouvernement a élaboré la Stratégie Nationale de

l'Environnement et du Développement Durable (SNE-DD). Celle-ci est basée sur quatre d'objectifs stratégiques ainsi qu'un ensemble de dispositions pour leur réalisation³¹ :

A. Les objectifs de la Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (SNE-DD):

La SNE-DD est axée sur les objectifs suivants : l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des citoyens, la conservation et l'amélioration de la productivité du capital naturel, la réduction des pertes économiques et l'amélioration de la compétitivité et la protection de l'environnement global.

➤ L'amélioration de la santé et de la qualité de vie des citoyens :

Cet objectif traduit la volonté du gouvernement à lutter contre toutes les causes qui sont à l'origine de la dégradation de la santé et de la qualité de vie des citoyens, l'augmentation du volume des déchets ménagers, la pollution de l'air causée par le trafic automobile et les activités industrielles, les déchets industriels dangereux, la réduction des espaces verts et la pauvreté.

➤ La conservation du capital naturel et l'amélioration de sa productivité :

Cet objectif traduit la détermination du gouvernement à empêcher la dégradation des terres et des forêts et promouvoir une production agricole et animale durable.

➤ La réduction des pertes économique et l'amélioration de la compétitivité :

A travers ce troisième objectif, le gouvernement exprime sa volonté à améliorer la compétitivité des entreprises en les incitant à une utilisation rationnelle des ressources (eau, matières premières et ressources énergétiques), ainsi qu'à une amélioration de leur gestion, notamment en intégrant les préoccupations environnementales.

➤ La protection de l'environnement global :

Ce dernier objectif traduit une volonté à apporter des solutions pour contribuer à la protection de l'environnement de la planète de manière globale ; il s'agit de prendre en charges les préoccupations environnementales d'envergure mondiale telles que la réduction des émissions des gaz à effet de serre, l'élimination des substances qui appauvrissent la

³¹ Plan national d'action pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD), janvier 2002.

couche d'ozone et la protection de labiodiversité.

B- La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable :

Depuis le Sommet de Johannesburg en 2002, l'Algérie a intensifié ses actions dans le Domaine de la protection de l'environnement et du développement durable, donnant ainsi une place prépondérante aux aspects sociaux et écologiques dans ses choix de Modèle de société. Le Gouvernement algérien a mis en œuvre une Stratégie Nationale de l'Environnement et un Plan National d'actions pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD) qui :

- ✓ impliquent l'ensemble des ministères et des services déconcentrés, les collectivités locales et la société civile, dont le rôle est d'être une force de propositions.
- ✓ visent à intégrer la viabilité environnementale dans la stratégie de développement du pays (induire une croissance durable et réduire la pauvreté).
- ✓ mettent en place des politiques publiques efficaces visant à régler les externalités environnementales d'une croissance liées à des activités initiées de plus en plus par le secteur privé.

Cette stratégie, dont les principaux objectifs sont : l'amélioration de la santé et de la qualité de vie; la conservation et l'amélioration de la productivité du capital naturel, la réduction des pertes économiques et l'amélioration de la compétitivité, enfin, la protection de l'environnement régional et global, s'est traduite dans les faits par :

- ✓ le développement du cadre législatif et réglementaire, le renforcement des capacités institutionnelles et l'introduction d'instruments économiques et financiers.
- ✓ la mobilisation d'investissements importants, à travers le démarrage des premiers chantiers de l'environnement, pour enrayer la dégradation de l'environnement, voire renverser certaines tendances négatives observées.

A cet effet, de nombreuses actions en faveur du développement durable sont réalisées :

1.1 Les mesures législatives : Sur le plan législatif, plusieurs lois dites de 2ème génération pour un développement durable ont été promulguées³²(voir annexe 1)

1.2 Les mesures institutionnelles

³² 19ème session de la commission du DD des Nations unies (CDD-19), Mai 2011, p6

Chapitre II : Entrepreneuriat et développement durable en Algérie

Sur le plan institutionnel, plusieurs institutions ont été créées. Il s'agit, entre autres de³³ :

a) L'observatoire national de l'environnement et du développement durable(ONEDD):

Créé par le décret n° 02-115 du 03 avril 2002 et placé sous la tutelle du ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, l'ONEDD a pour missions :

- Observer, mesurer la pollution et surveiller les milieux naturels.
- Collecter les données et les informations sur l'environnement et le développement durable auprès des institutions et organismes spécialisés.
- Réaliser des études pour améliorer la connaissance des milieux et des pressions qui s'exercent sur l'environnement.
- Publier et diffuser l'information environnementale pour différents utilisateurs (décideurs, ONG, entreprises, communauté scientifique, grandpublic...etc.).

b) L'agence nationale des déchets(AND):

Créée par le décret n° 02-175 du 20 mai 2002 et placée sous la tutelle du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, l'AND a pour missions :

- Assister les collectivités locales dans le domaine de la gestion des déchets.
- Constituer une banque nationale de données sur les déchets.
- Réaliser ou contribuer à la réalisation d'études, recherches et projets de démonstration en matière de collecte, tri, transport, traitement, valorisation et élimination des déchets.
- Initier et contribuer à la mise en œuvre de programmes de sensibilisation sur la gestion des déchets.

c) Le centre national des technologies de production plus propres (CNTPP):

Créé par le décret n° 02-262 du 17 août 2002, et placé sous la tutelle du ministère de

³³ 19ème session de la commission du DD des nations unies (CDD-19), Mai 2011, p7.

Chapitre II : Entrepreneuriat et développement durable en Algérie

l'aménagement du territoire et de l'environnement, le CNTPP a pour missions, entre autres:

- Assurer une veille technologique en matière de production propre ;
- Créer un espace de transfert de savoir-faire, d'échange d'informations techniques et de d'expérience en matière de production plus propre ;
- Assister et soutenir les projets d'investissement dans les technologies de production plus propres;
- Assister les industries dans leurs démarches pour adopter des techniques de production plus propres afin de faire émerger une industrie respectueuse de l'environnement.

d) Le conservatoire national des formations à l'environnement (CNFE):

Créé par le décret n°02-263 du 17 août 2002, le CNFE a pour missions :

- Dispenser des formations spécifiques dans le domaine de l'environnement au profit de tous les intervenants publics et privés.
- Développer des actions spécifiques de formation des formateurs
- Concevoir et animer des programmes d'éducation environnementale et de sensibilisation afin d'amener le public à adopter des comportements plus responsables pour préserver l'environnement et sauvegarder les ressources naturelles.
- Mettre à la disposition du public des ressources documentaires liées aux sujets de l'environnement.

1-2-2 Le centre de développement des ressources biologiques et de la biosécurité (CDRB):

Créé par le décret n° 02-371 du 11 novembre 2002 et placé sous la tutelle du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, le CDRB a pour missions :

- Réaliser un inventaire de toutes les ressources biologiques du pays et les centraliser dans une base de données.
- Contribuer à l'élaboration des plans de valorisation des ressources biologiques dans le cadre du développement durable.
- Veiller à la conservation des ressources biologiques nationales selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur.

2 Le commissariat national du littoral (CNL):

Créé par le décret n°04-113 du 13 avril 2004, le CNL a pour missions, entre autres :

- Veiller à la préservation et la valorisation du littoral, des zones côtières et des écosystèmes qu'il abrite.
- Fournir aux collectivités locales toute assistance se rapportant à ses domaines d'intervention.
- Promouvoir des programmes de sensibilisation et d'information du public sur la conservation et l'utilisation durable des espaces littoraux ainsi que de leur diversité biologique.

3 L'agence nationale des changements climatiques :

Créée par le décret n° 2005-375 du 26 septembre 2005 et placée sous la tutelle du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, l'agence nationale des changements climatiques a pour objet de promouvoir l'intégration de la problématique des changements climatiques dans tous les plans de développement et de contribuer à la protection de l'environnement à travers la mise en place d'actions d'information, de sensibilisation, de formation et d'études dans les domaines ayant trait aux émissions et à la séquestration des gaz à effet de serre, à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation de leurs effets et aux différents impacts socio-économiques.

4 L'office national de l'assainissement (ONA):

Créé par le décret exécutif n° 01-102 du 21 Avril 2001 et placé sous la tutelle du ministère des ressources en eau, l'ONA a pour missions :

- La protection et la sauvegarde des ressources et de l'environnement hydrique ;
- La lutte contre toutes les sources de pollution hydrique ;
- La préservation de la santé publique.

Pour cela, l'office entreprend, entre autres, les actions suivantes :

- ✓ Prendre en charge la construction, l'exploitation, la maintenance, le renouvellement, l'extension des infrastructures destinées à la collecte et l'assainissement des eaux usées ;
- ✓ Entretien des installations d'évacuation des eaux pluviales ;

Chapitre II : Entrepreneuriat et développement durable en Algérie

- ✓ Réaliser des études relevant de son domaine d'activité ;
- ✓ Mettre en place des actions de sensibilisation et d'éducation dans les domaines de lutte contre le gaspillage et la pollution des ressources hydriques.

5 L'institut algérien des énergies renouvelables (IAER):

Créé par le décret exécutif n° 11-33 du 27 janvier 2011 et placé sous la tutelle du ministère chargé de l'énergie, l'IAER a pour missions, entre autres :

- La prise en charge des besoins des institutions, entreprises et organismes publics et privés en matière de formation, de spécialisation, de perfectionnement et de recyclage dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique;
- La réalisation d'installations pilotes de démonstration dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ;
- L'accompagnement et l'encadrement de ses clients en matière d'assistance, de conseil et de développement de projets dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique,
- La conclusion d'accords et/ou conventions de coopération à l'échelle nationale et internationale dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

1-3 Les mesures fiscales

Il s'agit d'un ensemble de taxes qui ont été introduites par les lois de finance dans le but d'inciter à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles³⁴ :

❖ La taxe relative aux activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement (TAPD):

L'article 117 de la loi n° 91-25 du 16 décembre 1991 portant loi de finance pour 1992 (modifié par l'article 202 de la loi n° 01-21 du 22 décembre 2001) a fixé pour la première fois une taxe sur les activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement. Le montant de la taxe est calculé en multipliant le montant de base annuel de la taxe (fixé par l'article 54 de la loi n° 99-11 du 23 décembre 1999 portant loi de finances pour l'année 2000) par un

³⁴BENACER Fatima Zohra, « marketing et développement durable », Mémoire magister en management, 2011-2012, p89- 90-91.

Chapitre II : Entrepreneuriat et développement durable en Algérie

coefficient multiplicateur compris entre 1 et 10 en fonction de la nature et l'importance de l'activité ainsi que du type et de la quantité des déchets générés par cette activité. La liste des activités soumises à la taxe et la répartition du coefficient multiplicateur sont établis par le décret exécutif n° 09-336 du 20 octobre 2009 relatif à la taxe sur les activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement.

❖ **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM):**

Les articles 263, 263 bis et 263 ter. Du décret législatif n° 93-01 du 19 janvier 1993, portant loi de finances pour 1993 ont fixé, pour toutes les propriétés bâties qui bénéficient de services d'enlèvement des ordures ménagères, une taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères établie annuellement au nom des propriétaires ou toute personnes non-propriétaire mais qui jouit du local. Les montants de la taxe ont été modifiés dans l'article 11 de la loi n° 01-21 du 22 décembre 2001 portant loi de finances pour 2002 :

- 500 DA à 1000 DA par local à usage d'habitation ;
- 1000 DA à 10.000 DA par local à usage professionnel, commercial, artisanal ou assimilé ;
- 5000 DA à 20.000 DA par terrain aménagé pour camping et caravanes ;
- 10.000 DA à 100.000 DA par local à usage industriel, commercial, artisanal ou assimilé, produisant des quantités de déchets supérieurs à celles des catégories ci-dessus.

❖ **La taxe d'incitation au déstockage des déchets industriels spéciaux et/ou dangereux :**

L'article 203 de la loi n° 01-21 du 22 décembre 2001 portant loi de finances pour 2002 fixe une taxe d'incitation au déstockages des déchets industriels spéciaux et/ou dangereux de 10.500 DA par tonne stockée de déchets industriels spéciaux et / ou dangereux.

❖ **La taxe d'incitation au déstockage des déchets des activités de soins des hôpitaux et cliniques:**

L'article 204 de la loi n° 01-21 du 22 décembre 2001 portant la loi de finances pour 2002 fixe une taxe d'incitation au déstockage des déchets liés aux activités de soins des hôpitaux et cliniques de 24.000 DA par tonne de déchets stockés afin de les inciter à réduire la production de déchets générés par leurs activités.

❖ **La taxe complémentaire sur la pollution atmosphérique d'origine industrielle :**

L'article 205 de la loi n° 01-21 du 22 décembre 2001 portant loi de finances pour 2002 a fixé une taxe sur les quantités émises dépassant les valeurs limites des rejets atmosphériques d'origine industrielles. Le montant de la taxe est fixé en multipliant le tarif de base qui varie entre 2.000 DA et 120.000 DA (selon le degré de pollution des activités) par un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 5 en fonction du taux de dépassement des valeurs limites (les taux sont fixés par le décret exécutif n° 07-299 du 27 septembre 2007 fixant les modalités d'application de la taxe complémentaire sur la pollution atmosphérique d'origine industrielle). Concernant les valeurs limites des rejets atmosphériques, elles ont été fixées par les dispositions du décret exécutif n° 06-138 du 15 avril 2006.

❖ **La taxe sur les carburants :**

L'article 38 de la loi n° 01-21 du 22 décembre 2001 portant loi de finances pour 2002 fixe une taxe sur les carburants de 1 DA par litre d'essence avec plomb (normal, super). Cependant, cette taxe a été modifiée par l'article 55 de la loi n° 06-24 du 26 décembre 2006 portant loi de finances pour 2007 ; elle est fixée à 0.10 DA par litre d'essences avec plomb (normal et super) et 0,30DA par litre pour le Gasoil.

❖ **La taxe sur les eaux usées industrielles :**

L'article 94 de la loi n° 2002-11 du 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 a fixé une taxe complémentaire sur les eaux usées industrielles calculée en fonction du volume rejeté et la charge de pollution générée par l'activité industrielle dépassant les valeurs limites fixées par le décret exécutif n° 06-141 du 19 avril 2006. Le montant de la taxe est calculé en multipliant le tarif de base, fixé par l'article 54 de la loi n° 99-11 du 23 décembre 1999 portant loi de finances pour 2000, par un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 5 en fonction du taux de dépassement des valeurs limites (les taux sont fixés par le décret exécutif n° 07-300 du 27 septembre 2007 fixant les modalités d'application de la taxe complémentaire sur les eaux usées industrielles).

❖ **La taxe sur les sacs en plastiques :**

L'article 53 de la loi n° 03-22 du 28 décembre 2003 portant loi de finances pour 2004 a fixé

Chapitre II : Entrepreneuriat et développement durable en Algérie

une taxe de 10,5 DA par kilogrammes sur les sacs en plastiques importés et/ou produits localement. Cette taxe concerne, selon le décret exécutif n° 09-87 du 19 février 2009 relatif à la taxe sur les sacs plastiques importés et/ou produits localement, tout emballage de produits de consommation fabriqué à partir de polyéthylène et depolypropylène.

Toutes ces mesures prises par le gouvernement algérien pour avancer sur le chemin du développement durable sont bien sûr considérables et montrent une réelle volonté pour une Algérie meilleure. Cependant, ces mesures restent largement insuffisantes tant que chacun, à son niveau, ne participe pas à la réalisation du développement durable. Les entreprises (en particuliers industrielles) sont les premiers acteurs visés par cette participation car tel que nous l'avons déjà précisé, celles-ci sont sources de nombreux problèmes et sont par conséquent, soumises à diverses pression : économiques, environnementales et sociales, et il en est de même pour les entreprises algériennes.

3- la stratégie de développement durable en Algérie

Depuis 2000, l'Algérie a adopté une stratégie de développement durable reposant sur différents axes. Il s'agit de politiques mises en place d'une façon progressive, à travers des instruments de planifications et d'actions qui concernent notamment la gestion de ses actifs naturels et la lutte contre la pollution, des choix économiques et sociaux, et l'implication des différents acteurs de la société au processus de développement soutenable.

Parmi la stratégie de développement durable en Algérie³⁵ :

3-1. Les Politiques environnementales :

Les politiques environnementales en Algérie sont pilotées par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), créé à cet effet en 2000. Le pays dispose aussi d'un réseau d'organismes sous tutelle pour coordonner sa politique, dont le plus important est certainement l'Observatoire National de l'Environnement (ONE) créé en 2002, et qui gère les réseaux d'observation et de mesure de la pollution et de surveillance des milieux naturels. Cette politique est relayée au niveau régional pour le contrôle et le suivi des programmes environnementaux, et au niveau local par des services décentralisés qui jouent un rôle important dans sa mise en œuvre. Ainsi, les pouvoirs publics algériens ont instauré des

³⁵Rédha Younes BOUACIDA, op.cit, p 87-88.

Chapitre II : Entrepreneuriat et développement durable en Algérie

politiques en faveur l'amélioration de la santé et la qualité de vie des populations, la conservation du patrimoine écologique, la réduction des pertes économiques et l'amélioration de la compétitivité, et enfin la lutte contre le réchauffement climatique. Ces actions ont été appuyées par la création de plusieurs organismes publics pour accompagner et consolider les politiques sur le terrain.

En 2002, l'Algérie a lancé le premier Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD, 2002-2012). Il vise à renforcer le cadre législatif et réglementaire du développement durable, intégrer le concept de durabilité dans les différents programmes de développement, réduire la pauvreté, et associer les différents acteurs économiques et les populations à ce plan d'action à travers la sensibilisation vis-à-vis la protection de l'environnement.

Un Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNA-ACC) a été mis en place pour la période 2003-2013. L'objectif étant de lutter contre l'érosion environnementale, et participer à l'effort international de la réduction des émissions de gaz à effets de serre dans l'atmosphère. Le plan de développement quinquennal (2010-2014) renouvelle la prise en compte de toutes les questions relatives à la biodiversité, la dégradation des sols, la gestion de l'eau, la gestion des déchets, la protection du littoral, et la maîtrise des rejets polluants du secteur énergétique.

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et le Programme de Développement des Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique (PDEREE) qui couvrent la période 2010-2030, sont la continuité des programmes précédents pour la réduction des émissions de carbone, le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, ainsi que la préservation des ressources naturelles.

Enfin, en 2013, un Plan National Climat (PNC) a relayé les plans précédents, et vise notamment à l'adaptation des infrastructures industrielles aux règles et normes environnementales internationales et la promotion du secteur des énergies renouvelables.

3-2. Les mesures principales :

❖ Les émissions de gaz à effet de serre :

La consommation d'énergie qui repose majoritairement sur les combustibles fossiles en pétrole et gaz (99%) constitue la source principale des rejets polluants en Algérie. Les quantités importantes des GES et principalement le dioxyde de carbone (CO₂) qui sont rejetées dans l'atmosphère proviennent des secteurs des transports (44%), le résidentiel et le tertiaire (34%), et l'industrie (14%). Dans le cadre de la lutte contre la pollution industrielle,

Chapitre II : Entrepreneuriat et développement durable en Algérie

le MATE a introduit des mesures coercitives avec le renforcement des valeurs limites des rejets industriels, notamment la réduction drastique des gaz torchés du secteur des hydrocarbures, et des mesures qui incitent les entreprises à recourir aux normes environnementales internationales dans leurs activités économiques (management environnementale, responsabilité sociétale...). Ces actions ont été appuyées par l'introduction progressive d'une fiscalité écologique basée sur le principe de « pollueur payeur », afin d'encourager les opérateurs économiques à maîtriser leur impact sur l'environnement et une utilisation efficace des ressources naturelles. Concernant le secteur résidentiel, des mesures ont été introduites en 2011 dans le cadre du Programme National de Maîtrise de l'Energie (PNME), notamment l'introduction de l'isolation thermique des bâtiments pour promouvoir une consommation énergétique rationnelle. Aussi, pour lutter contre les atteintes à l'environnement liées aux transports urbains, l'Algérie a opté progressivement ces dernières années en faveur des modes de transport plus économes en énergies, en privilégiant le développement des transports urbains collectifs aux moyens circulant avec une énergie électrique (ceci a concerné dans un premier temps les grandes villes, projets pilotes, et va s'étendre à terme, à l'ensemble des autres villes du pays).

❖ **Les énergies renouvelables :**

La diversification du bouquet énergétique en Algérie constitue un axe important dans la politique de lutte contre le changement climatique. Le programme des énergies renouvelables (ER) mis en place ces dernières années permettra selon les décideurs politiques d'augmenter la part des ER dans la consommation énergétique à hauteur de 14% d'ici 2020. C'est un défi majeur aux enjeux environnementaux et à la problématique de préservation des ressources naturelles. Pour subvenir aux besoins énergétiques du pays qui devraient doubler à l'horizon 2020, la politique en faveur le développement des énergies renouvelables sera appuyé en grande partie par la filière solaire. Avec son immense Sahara et un ensoleillement très élevé, l'Algérie dispose de l'un des meilleurs potentiels solaires au monde.

C'est une opportunité pour couvrir la demande énergétique intérieure, et augmenter ainsi la part des énergies vertes dans la consommation totale, mais aussi devenir un futur tremplin du marché régional en énergie solaire, et de fait l'implantation d'industries créatrices d'une nouvelle richesse pour le pays. A ce titre, depuis 2008 l'Algérie participe au Plan Solaire Méditerranéen (PSM) pour le développement de la filière solaire et éolienne. Aussi, en 2009, une coopération avec l'Allemagne a été conclue pour la construction de la première tour

Chapitre II : Entrepreneuriat et développement durable en Algérie

thermique dans le monde, et qui devrait permettre à l'Algérie de produire d'ici 2030 un tiers de ses besoins énergétiques à partir de ressources renouvelables. Enfin, depuis 2011, l'Algérie dispose de sa première centrale hybride solaire-gaz, dont 20% est d'origine solaire.

❖ **La biodiversité :**

L'Algérie renferme une diversité taxonomique, éco systémique et paysagère importante. Cette richesse de la biodiversité s'explique par l'étendue de son aire géographique, du nord méditerranéen vers le sud saharien, où on y rencontre des zones côtières, humides, montagneuse, forestières, steppiques et sahariennes. Cependant, des menaces et des dégradations pèsent sur cette diversité biologique à cause de la sécheresse, la désertification, les incendies, les pollutions, l'expansion démographique et l'urbanisation, la destruction et/ou la surexploitation des ressources biologiques.

L'Algérie a intégré les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) des sommets de Rio et de Nagoya qui sont à l'origine de sa politique globale pour la biodiversité. Elle a défini en 1997 une stratégie et un plan d'action national et a élaboré en 2002 une politique afin de réduire les menaces à la biodiversité. L'engagement s'est renouvelé par un nouveau plan d'action pour la période 2011-2020. Les actions déployées concernent principalement la lutte contre la désertification et l'avancée du désert menaçant le nord du pays à travers le projet du barrage vert, la réduction des pertes des habitats naturels, la dépollution du milieu marin et la protection et la valorisation du littoral, la gestion de l'eau, la sauvegarde des aires protégées et des espaces verts, la protection des ressources biologiques, et la valorisation des ressources rares sahariennes comme l'eau fossile.

❖ **La santé et qualité de vie :**

Dans la mesure où la santé est intrinsèque au développement durable, une politique dans ce contexte doit garantir à l'être humain l'accès aux soins, mais aussi de vivre bien et en bonne santé, notamment à travers la prévention vis-à-vis la détérioration de l'environnement. Dans cette perspective, les principaux objectifs du PNAE-DD mis en place par les pouvoirs publics algériens en 2002 sont l'éradication de la pauvreté et l'amélioration de la santé et la qualité de vie des citoyens.

Chapitre II : Entrepreneuriat et développement durable en Algérie

Les enjeux de développement durable en Algérie ont été intégrés dans des politiques environnementales. Nous allons essayer d'évaluer ces politiques à partir d'un ensemble d'indicateurs statistiques de développement durable.

4- Les indicateurs de développement durable en Algérie :

Les méthodes de mesure les plus courantes consistent à sélectionner un certain nombre d'indicateurs pour chacune des trois dimensions du développement durable :³⁶

4-1 Les indicateurs phares :

Les émissions de gaz à effet de serre :

En 2012, en Algérie, les émissions de CO₂ (qui font partie des émissions agrégées des six gaz à effet de serre considérées par le Protocole de Kyoto : CH₄, N₂O, PFC, HFC et CO₂ ; la combustion d'énergie fossile est responsable de plus de 80% des émissions de CO₂ dans le monde) dues à la combustion d'énergie s'élèvent à 114 million de tonnes, soit environ deux fois supérieure à 1995. Avec une consommation énergétique finale qui a augmenté avec un taux de croissance moyen de 6,5% par an sur la période 2000-2012, et une très faible part des énergies propres (comme on le verra par la suite) l'Algérie a du chemin à faire pour pouvoir maîtriser ses émissions polluants.

❖ Les énergies renouvelables:

En Algérie, le bouquet énergétique est encore très peu diversifié. Sur la dernière décennie, la part des ER dans le bilan énergétique n'a pas évolué et reste très faible, et ne représente aujourd'hui que 0,11%. La production électrique d'origine renouvelable en Algérie est partagée entre le solaire et l'hydraulique qui représente respectivement 15% et 85% (l'éolien est presque inexistant). Les objectifs mis en place par les pouvoirs publics algériens d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique à un niveau de 14% d'ici 2020 ne seront probablement pas atteints.

❖ L'utilisation rationnelle d'énergie :

³⁶Rédha Younes BOUACIDA, op.cit.

Chapitre II : Entrepreneuriat et développement durable en Algérie

L'intensité énergétique est une mesure de l'efficacité énergétique d'une économie. Elle se mesure en kilogramme équivalent pétrole/dollars (kep/\$). En Algérie, l'intensité énergétique a augmenté de plus d'un point depuis 2000. En 2013, elle a atteint 0,16 kep/\$2005 ppa, à un niveau inférieur à la moyenne mondiale (0,20 kep/\$2005 ppa) et Africaine (0,25 kep/\$2005 ppa). La consommation d'énergie par habitant a nettement augmenté ces dix dernières années, et représente aujourd'hui 1100 kep/hab (moyenne mondiale 1800 kep/hab). Face à une tendance en progression rapide de la consommation énergétique, le programme de l'efficacité énergétique mis en place par les pouvoirs publics algériens depuis 2011 constitue une opportunité afin de renverser cette tendance en faveur d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie.

❖ **Le taux de croissance du PIB par habitant :**

Entre 2000 et 2013, le PIB réel de l'Algérie par habitant a augmenté en moyenne de 2% par an. Avec plus de 7500 dollars par habitant (ppa 2005), l'Algérie se place devant le Maroc et l'Egypte mais derrière la Tunisie. En l'absence d'un tissu économique diversifié capable de produire de la richesse, l'économie algérienne reste fortement dépendante des revenus du secteur des hydrocarbures qui représente près de 40% du PIB, et pose la question de la dynamique réelle de la croissance du PIB et l'amélioration des revenus de la population.

❖ **L'espérance de vie à la naissance :**

En Algérie, l'espérance de vie à la naissance s'est allongée depuis 1990 de l'ordre de 5 ans pour les hommes et 4 ans pour les femmes. Elle est de 69 ans pour les hommes et 73 ans pour les femmes¹⁰. L'espérance de vie à la naissance, total, est de 71 ans, identique à celle des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord. En Algérie, les écarts se réduisent entre les hommes et les femmes pour l'espérance de vie en bonne santé, respectivement 62 et 63 ans pour l'année 2007 (dernière année disponible).

❖ **L'accès à l'emploi et à l'éducation :**

En Algérie, le taux d'alphabétisation des jeunes s'est amélioré ces quinze dernières années. Il est passé de 87% en 1998 à 92% en 2012¹¹. Même constat pour le taux de scolarisation qui affiche des taux élevés. De ce point de vue, l'Algérie présente un bilan plutôt satisfaisant. Le taux de chômage en Algérie reste élevé et affiche plus de 10% de la population active. Il touche principalement les jeunes diplômés universitaires (un jeune actif sur quatre). Le taux de chômage de longue durée, c'est-à-dire les personnes en chômage depuis plus d'un an

Chapitre II : Entrepreneuriat et développement durable en Algérie

représente 6,5% de la population active. L'emploi précaire représente près de 30% de l'emploi totale la pauvreté reste un vrai défi en Algérie.

❖ **L'évolution de la biodiversité :**

La multitude des zones terrestres protégées en Algérie couvre tous les secteurs écologiques des domaines biogéographiques avec 28 aires protégées (soit près de 34% du territoire national), 23 zones humides et 11 parcs nationaux. Les surfaces forestières protégées n'ont pas connu d'amélioration et ne représentent que 0,60% du territoire nationale. Le même constat pour les zones marines protégées qui représentent 0,40% de ceux du territoire. Beaucoup d'efforts restent à accomplir en Algérie pour faire évoluer la biodiversité.

4-2 Les indicateurs composites :

❖ **L'Indice de Développement Humain (IDH) :**

En 2013, l'Algérie est parmi les pays ayant « un indice de développement humain élevé ». Ce dernier s'établit à 0,717, contre 0,682 dans les États Arabes. Avec un taux de croissance annuel moyen de l'IDH de l'ordre de 0,95% par an depuis 2000, l'Algérie a gagné 13 places en se classant au 93^{ème} rang sur 187 pays. Cette amélioration de l'IDH est due notamment, à l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance et du niveau d'instruction comme nous l'avons souligné plus haut. Toutefois, les disparités entre les femmes et les hommes restent relativement importantes en Algérie. L'indice d'Inégalité du Genre (IIG) est de 0,425 (0,451 au niveau mondial). L'Algérie a des efforts à réaliser pour surmonter l'obstacle de développement humain.

❖ **L'Indice de Performance Environnementale (IPE) :**

Dans le récent classement mondial IPE établi en 2014, l'Algérie figure à la 92^{ème} place sur 178 pays, avec un score de 50,0817. C'est le 13^{ème} pays arabes en termes de performances environnementales devancé par l'Égypte, la Tunisie et le Maroc classés respectivement aux 50^{ème}, 52^{ème}, et 81^{ème} places au niveau mondial. L'IPE de l'Algérie affiche des scores très élevés pour la qualité de l'air, les subventions agricoles et la réglementation de pesticides. Le score de la mortalité infantile est légèrement au-dessus de la moyenne, et celui de la distribution de l'eau et les conditions sanitaires est très moyen. Cependant, l'Algérie obtient de faibles scores pour le climat et l'énergie, l'habitat naturel et la biodiversité, et les ressources en eaux. Enfin, pour la protection des stocks halieutiques et la couverture des surfaces forestières, les scores sont très faibles

4-3 Les indicateurs globaux :

❖ L'épargne nette ajustée :

En Algérie, depuis le début des années 1990, l'épargne nette ajustée est orientée à la hausse. En 2012, elle représente 28,30% du RNB, un score qui se situe parmi les meilleures performances mondiales pourtant, un pays fortement dépendant des ressources pétrolières affiche généralement une épargne nette ajustée faible. L'épargne nette ajustée de l'Algérie qui est élevée s'explique par une compensation de l'investissement en capital humain (dépenses d'éducation), et une épargne nette relativement élevée, d'autant que les pollutions sont généralement plus faibles que dans les pays développés.

❖ L'empreinte écologique :

En Algérie, depuis 1995, l'empreinte écologique par habitant a augmenté d'environ 30%, et la bio capacité par habitant est restée pratiquement stable. En 2011, l'empreinte écologique (1,65 gha/h) est presque égale à l'empreinte écologique moyenne en Afrique. Et avec une bio capacité de 0,5 gha/h (plus de deux fois inférieure à la moyenne en Afrique), le déficit écologique en Algérie représente 1,15 gha/h, ce qui est tout de même très important (70% de l'empreinte). L'empreinte carbone forme la composante la plus dominante (plus de 36%) de l'empreinte écologique totale en Algérie. Les causes sont principalement l'exploitation des ressources fossiles (pétrole et gaz), et l'efficacité avec laquelle ces ressources sont utilisées.

Conclusion chapitre II

Dans ce chapitre, nous avons essayé d'aborder l'état des PME en Algérie ainsi que les politiques de préservation de l'environnement, les différentes stratégies et mesures prises par le gouvernement pour intégrer le développement durable dans les entreprises.

Les PME en Algérie enregistre une dynamique croissance depuis les années 2000 suite à la création des différents organismes d'aide à la création d'emplois (ENSEJ, CNAC....), cette dynamique nous pousse à réfléchir sur son impact sur l'environnement en Algérie parce que le but de toute entreprises performante n'est pas la recherche des gains mais la réalisation d'investissement au projet social et environnementale.

De ce fait, l'Algérie a mis en place des politiques environnementales qui sont encore moyennes dans un pays en voie de développement et encore peu présentes au sein de la société. Les pouvoirs publics ont le rôle de mieux informer et plus sensibiliser sur les questions environnementales, inciter et encourager suffisamment les entreprises et les organismes publics à des comportements responsables permettent de promouvoir des modes de consommation et de production durables pour améliorer les performances environnementales et sociales des produits et des procédés de fabrication. Les entreprises pourront ainsi souscrire à des normes environnementales en matière de gestion du capital nature et de gestion des ressources humaines afin d'améliorer leurs performances globales.

De fait, elles vont jouer un rôle proactif en faveur du développement durable. Aussi, quand les citoyens deviennent conscients des questions liées à la préservation des ressources naturelles, la lutte contre le réchauffement climatique, et l'amélioration de leur qualité de vie, ils viennent modifier leur rapport avec l'environnement. Au final, le développement durable ne serait pas uniquement une affaire des politiques, mais s'élargit vers une prise en compte des différents acteurs de la société pour un nouvel ordre social.

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

Chapitre III: Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia.

Dans ce chapitre, nous essaierons de présenter dans un premier temps, le secteur industriel de la commune de Bejaia en mettant l'accent sur les PME et leurs contributions à la création d'emploi, aussi nous présentons la méthodologie de l'enquête. Dans le deuxième temps nous présenterons le résultat de notre enquête.

Section 01 : présentation de la wilaya et la commune de Bejaia

Dans cette section nous donnerons une petite aperçue sur la PME dans la wilaya de Bejaia puis nous passerons à la présentation de la commune de la wilaya de Bejaia.

1- Présentation de l'industrie de la wilaya de Bejaia

En effet, l'industrie de la wilaya de Bejaia connaît ces dernières années une progression remarquable au niveau national, avec un tissu industrielle de Bejaia arrivant même à concurrencer les grands métropoles (Alger, Annaba, Oran,...) en matière d'attraction des investisseurs nationaux et étrangers. La densité industrielle de Bejaia est plutôt dominée par les industries manufacturières et de transformation agro-alimentaires avec un taux proche 50% du nombre de PME /PMI du total du secteur industriel.

1-2 Foncier industriel

1-2-1 Zones d'activités

Tableau N° 06 : Répartition selon la zone d'activité

Commune	Dénomination	Superficie (ha)	Lots créés	Lots attribués	Lots disponibles
El kseur	El kseur	16	189	189	0
Fenaia	Ilmaten	10	58	50	8
Ouzellaguen	Hellouane	4	18	18	0
Timezrit	Iderken	4	28	28	0
Seddouk	Seddouk	3	16	16	0
Addekar	Addekar	4	43	43	0
Akbou	Taharacht	25	50	50	0
	Taharacht extension	23	45	41	4
Souk el tenine	Souk el tenine	9	93	93	0
Taskriout	Taskriout	2	15	15	0
Akfadou	Tiniri	3	21	0	21
Seddouk	2e tranche	2	9	9	0
Aokas	Aokas	4	28	28	0

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

Oued-ghir	Oued-ghir	9	93	93	0
Toudja	Toudja	6	32	30	2
Tala-hamza	Tala-hamza	4	26	26	0
Amizour	Amizour	3	13	13	0

Source : *Monographie de la Wilaya de BEJAIA, ANIREF, 2011, P05*

Le tableau ci-dessus, nous montre la répartition selon la zone d'activité. En premier position la commune de El-Kseur avec une superficie de 16 (ha), 189 lots créés et attribués, suivi de la commune de Fnaia avec une superficie de 10(ha) et 58 lots créés (50 lot attribués, 8 lots disponible), en troisièmes position en trouve Ouzellaguen, Timezrit avec la même superficie qui est de 4 (ha) mais défère de nombre de lot créés(18 lots pour Ouzellaguen et 28 lots pour Timezrit) qui sont attribuées dans leur totalité.

1-2-3 les Principales industries:

Bejaia dispose d'un tissu industriel important et diversifié. On dénombre 220 unités en activité couvrant presque toutes les branches d'activités, mais avec une dominante manufacturières et de transformation agroalimentaire.

Les Principales industries sont³⁷ :

- ✓ Agroalimentaire, avec d'importantes capacités dans les corps gras, le sucre, les produits laitiers, les produits céréaliers.
- ✓ Les textiles et cuir avec 6 grands complexes (Bejaia ville, R'Mila, Kherrata et Akbou).

➤ Les Potentialités de développement de la wilaya de Bejaia:

La wilaya, offre les conditions les plus favorables au développement économique, grâce aux multiples potentialités qu'elle recèle³⁸ :

❖ Agriculture :

La superficie agricole utile de la wilaya est de 130 306 ha dont 6 600 ha en irrigué. Les principales spéculations sont les cultures maraîchères avec 539775 quintaux et l'arboriculture notamment l'olivier, le figuier. Le secteur a donné naissance à l'implantation de plusieurs unités de transformation :

³⁷ Monographie de la Wilaya de BEJAIA, Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière, ANIREF, 2011, p5- 6

³⁸ Idem, p6

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

❖ Mines et Carrières :

En plus de l'existence de 22 exploitations minières (carrières), le territoire de la wilaya recèle des gisements de substances minérales, métalliques et non métalliques importantes :

- ✓ Les gisements d'Argile de R'Mila (réserves 16 millions t)
- ✓ Le gisement de gypse de Boudjelil.
- ✓ Le gisement de Célestine (SRSO4) dans la région de Béni Mansour.
- ✓ Les grés siliceux de Tighil.
- ✓ Le gisement de poly métaux (Zn, Pb, et Ag) dans le massif vulcano-sédimentaire d'Amizour.

❖ Tourisme et Artisanat :

L'un des atouts majeurs qui donne à Bejaia sa vocation touristique réside dans le relief (mer, montagne, forêts) ajouté à une zone côtière avec de véritables curiosités qui constituent des potentialités touristiques certaines. L'offre hôtelière de la région est insuffisante au regard de la demande exprimée surtout en été.

❖ Pêche et ressources halieutiques :

La façade maritime de la wilaya de Bejaia s'étend sur 100 Km. Elle est caractérisée par un relief accidenté et un plateau continental très réduit, les zones d'intervention pour la production halieutique sont la zone côtière, la pêche au large, la pêche hauturière, la pisciculture en milieu continental et en mer ouverte avec plusieurs embouchures d'oueds qui s'y déversent (Oued- Soummam, Oued-Arioun, Oued- Djemaa, Oued Daas). Le potentiel de pêche de la frange côtière est estimé à 10.000 T/An, en plus des possibilités de pêche en sites aquacoles continentaux grâce à l'existence d'un réseau hydrographique dense.

1-4 Le mouvement des PME dans la wilaya de Bejaia

Dans le tableau ci-après, nous allons présenter mouvement des PME par commune sur le territoire de la wilaya de Bejaia :

Tableau n°07 : L'évolution des PME privées et publiques du 31/12/2011 au 31/12/2015

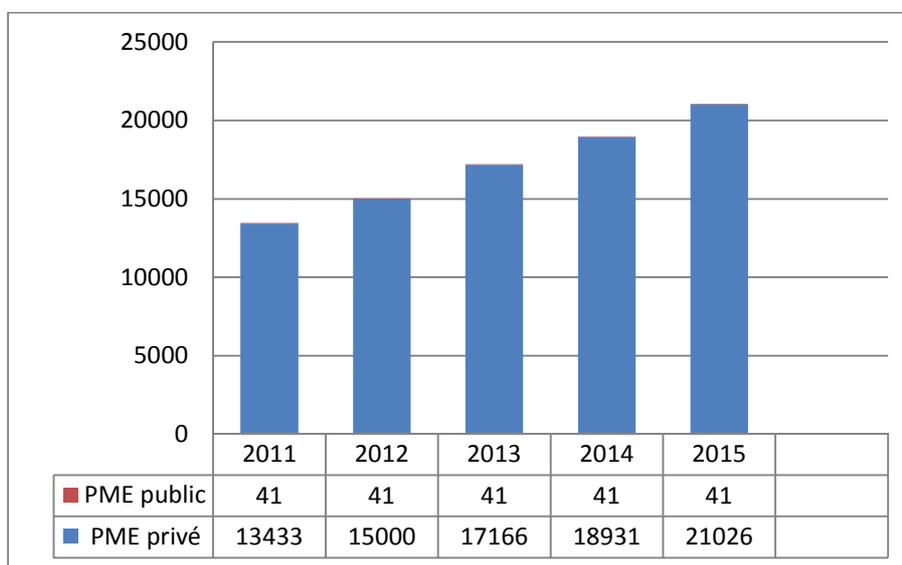
Nature de	2011	2012	2013	2014	2015
-----------	------	------	------	------	------

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

PME					
PME privée	13 433	15 000	17 166	18 931	21 026
PME public	41	41	41	41	41
TOTAL	13 474	15 041	17 207	18 972	21 067

Source : La direction des PME de la wilaya de Bejaia.

Figure n° 4 : L'évolution des PME privées et publiques



Source : Réalise par nous-mêmes à paraitre des statistiques de La direction des PME de la wilaya de Bejaia.

Nous remarquons que le nombre de PME augmente d'une année à une autre, elle a connu une croissance à moyen de 1773 entreprise par année, cela est due à la création de nouvelles unités de production, et de la contribution des organismes locaux pilotant les différents dispositifs de soutien à l'emploi comme L'ENSEJ, L'ANGEM. Ce qui implique une augmentation de l'emploi, aussi la contribution de ces PME à redynamiser l'économie locale par la création de la valeur ajoutée.

1-4-1 Evolution des PME par commune de la wilaya de Bejaia : le tableau ci-après, nous allons présenter la répartition des PME par commune sur le territoire de la wilaya de Bejaia avec de l'emploi.

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

Tableau N°08 : Répartition des PME par commune arrêtée au 30/03/2018

N°	Commune	Nbre de pme	%	Nbre d'emplois	%
1	BEJAIA	8352	32,26	23283	41,30
2	AKBOU	2450	9,46	7847	13,92
3	TAZMALT	1042	4,02	2066	3,66
4	EL KSEUR	1002	3,87	2755	4,89
5	TIMEZRIT	742	2,87	1257	2,23
6	KERRATA	737	2,85	1200	2,13
7	AMIZOUR	734	2,83	1442	2,56
8	SIDI AICHE	739	2,85	1323	2,35
9	SOUK EL TENINE	567	2,19	1380	2,45
10	AOKAS	567	2,19	1497	2,66
11	LOUD GHIR	578	2,23	1592	2,82
12	SEDDOUK	560	2,16	1889	3,35
13	IFRI OUZLEGUEN	500	1,93	1588	2,82
14	TYCHI	485	1,87	1344	2,38
15	SEMAOUN	375	1,45	904	1,60
16	TASKRIOUT	377	1,46	761	1,35
17	DRAA EL KAID	334	1,29	890	1,58
18	TALA HAMZA	315	1,20	654	1,16
19	DARGUINA	280	1,08	534	0,95
20	FERAOUN	261	1,01	424	0,75
21	AIT REZZINE	254	0,98	452	0,80
22	BARBACHA	240	0,93	407	0,72
23	MELBOU	243	0,94	982	1,74
24	AIT SAIL	237	0,92	749	1,33

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

25	CHEMINI	238	0,92	389	0,69
26	BENI DJELLIL	226	0,87	505	0,90
27	BOUDJELLIL	221	0,85	738	1,31
28	SOUK OUFELA	214	0,83	488	0,87
29	AMALOU	209	0,81	388	0,69
30	IGHRAM	185	0,71	420	0,74
31	BOUAMZA	167	0,64	206	0,37
32	TOUDJA	162	0,63	341	0,60
33	ADEKAR	152	0,59	358	0,64
34	FENAIA ILMATEN	151	0,58	332	0,59
35	EL FLAY	149	0,58	479	0,85
36	TAMRIDJET	141	0,54	198	0,35
37	BENI MAUCHE	142	0,55	408	0,72
38	M' CISNA	134	0,52	560	0,99
39	BENI KSILA	130	0,50	248	0,44
40	TIZI NBERBER	126	0,49	254	0,45
41	BOUKHLIFA	126	0,49	228	0,40
42	KENDIRA	120	0,46	204	0,36
43	IGHIL ALI	126	0,49	172	0,31
44	AKFADOU	119	0,46	162	0,29
45	TIFRA	123	0,48	204	0,36
46	CHELLATA	107	0,41	130	0,23
47	TAOURIRT IGHIL	97	0,37	178	0,32
48	TIBAN	94	0,36	141	0,25
49	SIDI AYAD	86	0,33	136	0,24
50	TINBDAR	78	0,30	156	0,28
51	BENI MLIKECHE	62	0,24	78	0,14

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

52	TAMOKRA	36	0,14	46	0,08
	TOTAL GENERAL	25892	100	66947	100

Source : Direction des mines et d'industrie de la wilaya de Bejaia 2018.

Le tableau ci-dessus nous montre la concentration de la majorité des PME dans les quatre premières communes (Bejaia, Akbou, Tazmalt et El-Kseur) qui peut s'expliquer par la disponibilité des infrastructures de base dans ces régions et surtout l'existence des zones industrielles mieux aménagées.

➤ 2 les secteurs d'activités :

Le tableau suivant représente les différentes catégories des PME selon le secteur d'activité.

Tableau N°09 : Répartition des PME par secteurs d'activité au 30/03/2018.

N°	Secteurs d'activités	Nombre de PME	Nombre d'emplois
01	Agriculture et pêche	543	2264
02	Eaux et énergie	4	28
03	Hydrocarbures	0	0
04	Service et travaux publics pétroliers	0	0
05	Mines et carrières	33	469
06	I.S.M.M.E	617	2400
07	Matériaux de construction, céramique	337	1720
08	Bâtiments et travaux publics	6097	18000
09	Chimie, caoutchoucs, plastique	178	785
10	Industries agro-alimentaires	879	5061
11	Industrie textile, bonneterie, confection	331	574
12	Industries des cuirs et chaussures	6	14
13	Industrie du bois, liée, papier, imprimerie	1182	2268
14	Industries diverses	46	64

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

15	Transport et communication	4404	6204
16	Commerces	5295	8909
17	Hôtellerie et restauration	1091	2954
18	Services fournis aux entreprises	2322	9718
19	Service fournis aux ménages	2303	3816
20	Etablissements financiers	58	405
21	Affaires immobilières	196	668
22	Services pour collectivités	70	628
	TOTAL	25892	66947

Source : Direction des mines et d'industrie wilaya de Bejaia 2018.

A la fin du 1er trimestre 2018, il a été enregistré 25 892 entreprises, et on trouve le secteur des bâtiments et travaux publics en première position, suivi par le secteur Commerces en deuxième position et le secteur de Transport et communication troisième position avec 4404 PME et avec 6204 emplois créés.

Tableau N°10 : Effectif local des PME fin 2015.

Désignation	Nombre
Nbre des PME publiques	41
Emploi des PME publique	2464
Nbre des PME privés	21 026
Emploi PME privé	56 849

Source : Direction des mines et d'industrie de la wilaya de Bejaia 2015.

Nous constatons à travers ce tableau que les PME privées occupent une place très importante dans la wilaya Bejaia, du fait qu'elle représente la majorité des PME avec une part de 99,81% à la fin de l'année 2015 (emploient un effectif de 56 849 salariés) contre 00,19% seulement pour le secteur public (emplois 2 464 salariés).

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

2- Présentation de la commune de Bejaia :

2-1 les infrastructures et réseaux de communication :

La ville de Béjaïa est reliée à Alger, TiziOuzou, Bouira, Sétif, Jijel et plusieurs localités kabyles par un important réseau routier. Elle possède une gare routière. Des lignes de bus la relient aux villes du grand sud algérien, notamment HassiMessaoud, Ouargla, Ghardaïa, Laghouat, Djelfa et Bou Saada.

La commune de Béjaïa est desservie par plusieurs routes nationales. Certaines empruntent des vallées et des gorges qui constituent des zones de passage naturelles : la route nationale 9 (route de Sétif), qui passe par le littoral puis les gorges de Kherrata jusqu'à Sétif, et la route nationale 24 (route de Béjaïa), qui traverse la vallée de la Soummam, Bouira, puis Alger à l'ouest, ou Bordj Bou Arreridj à l'est. D'autres empruntent des reliefs plus escarpés : la route nationale 12 (route de TiziOuzou), passant par la forêt de Yakouren et ses montagnes puis Azazga, Tizi-Ouzou jusqu'à Boumerdès, et la route nationale 75 (route de Batna), passant par Barbacha et les montagnes de Petite Kabylie pour déboucher à Sétif et rejoindre les Hauts-Plateaux jusqu'à Batna. Un projet d'autoroute est en cours de réalisation pour désengorger la route de Béjaïa, axe principal entre la capitale et l'Est du pays, et permettre de relier la ville et son port, l'un des plus importants d'Algérie, à l'autoroute Est-Ouest algérienne.

Béjaïa possède une gare ferroviaire, terminus de la ligne Beni Mansour-Bejaia, créée en 1889 et sur laquelle circule un autorail reliant les gares de la région : Beni Mansour, Tazmalt, Allaghan, Akbou, Lazib Ben cherif, Ighzer Amokrane, Takriets, Sidi Aich, Ilmaten et El Kseur. L'interconnexion, à Beni Mansour, avec la ligne Alger-Skikda, permet l'accès à l'ensemble du réseau ferroviaire algérien par des liaisons directes à la capitale algérienne, à l'ouest, et à Sétif, au sud-est. Un train régional reliant spécifiquement Béjaïa à sa périphérie est également en service ; il a été conçu pour désenclaver l'est de la région. La ligne bénéficierait d'une quinzaine d'aller-retours quotidiens et devrait desservir les gares de la ligne Beni Mansour-Bejaia, elle dispose d'un aéroport international situé à 5 km au sud de la ville. Il a d'abord été dénommé « aéroport de Béjaïa - Soummam » entre 1982 et 1999.

Section 2 : Présentation de démarche méthodologique et interprétation des résultats de l'enquête :

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

Dans cette section nous allons présenter la méthodologie suivie pour l'enquête de terrain et par la suite présenter et interpréter les résultats.

1- Méthodologie de recherche et présentation de l'enquête :

Nous présenterons les étapes ou les démarches méthodologiques adoptés dans le travail de terrain. Ainsi, nous jugerons nécessaire de présenter les points suivants : l'objectif de la recherche, confection du questionnaire et son mode d'administration et le déroulement de l'enquête.

1-2 Les objectifs de l'enquête de terrain :

L'objectif de l'enquête est de répondre à notre problématique et de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses. Elle vise aussi à réunir le maximum d'information et dégager les données capitales concernant l'entrepreneuriat et développement durable dans la commune de Bejaia. Nous avons élaboré un questionnaire sur la contribution des PME au développement durable dans la commune de Bejaia, qui est adressé aux dirigeants et chefs des petites et moyennes entreprises de la commune.

1-3 Le contenu du questionnaire et la structure du questionnaire :

a- Le contenu :

Le questionnaire est composé de trois axes qui sont :

- ✓ **Axe 1:** Identification de l'entrepreneur et de l'entreprise qui contient des informations qui concerne l'entrepreneur (Sexe, l'âge, l'origine, niveau d'instruction...) et son entreprise.
- ✓ **Axe 2:** Stratégie d'entreprise qui contient des informations concernant le développement durable au sein de l'entreprise.
- ✓ **Axe 3:** Actions d'entreprise concernant l'application de la stratégie au sein de l'entreprise.
- ✓ **Axe 4:** L'entreprise en relation avec l'extérieure concernant les relations avec son fournisseur, les sous-traitants et les critères sociaux et environnementaux.
- ✓ **Axe 5:** Information et formation qui portent sur les moyens pour former et s'informer sur le concept du développement durable.

b- La structure

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

➤ **Des questions fermées :** On distingue deux types de questions fermées :

- ✓ **Question fermé dichotomique :** elle donne au répondant le choix entre deux réponses proposées, le « Oui » pour l'affirmative et « Non » pour la négative, exemple : « connaissez-vous le concept du développement durable ? ».
- ✓ **Question fermé à choix multiple :** les réponses pour cette question sont multiples et établies à l'avance et le répondant n'a qu'à choisir une ou plusieurs propositions de réponses.

1-4 Le déroulement de l'enquête et de collecte des données :

Après avoir les diverses données relatives à la population des entreprises étudiées. la remise des questionnaires a été effectué par nos soins pour la plupart des entreprises qui ont accepté et refusé de nous recevoir et nous répondre, cela nous a été d'une grande utilité.

1-5 Echantillon global étudié :

Après avoir distribué notre questionnaire qui consiste à prendre à une partie représentative dans une population plus vaste, notre échantillon se compose de 40 entreprises. Nous avons récupéré 30 questionnaires (25 questionnaires exploitables) et le reste qui est de 5 questionnaires n'ont pas été récupéré. Cela revient aux différents problèmes rencontrés lors de notre enquête à savoir :

- Le refus de réponses
- Le manque de temps
- Le manque des moyens financiers.

Le tableau suivant résume les informations collectées dans notre enquête concernant l'ensemble des questionnaires distribués et récupérés auprès des PME:

Tableau n°11 : La taille de l'échantillon de l'enquête.

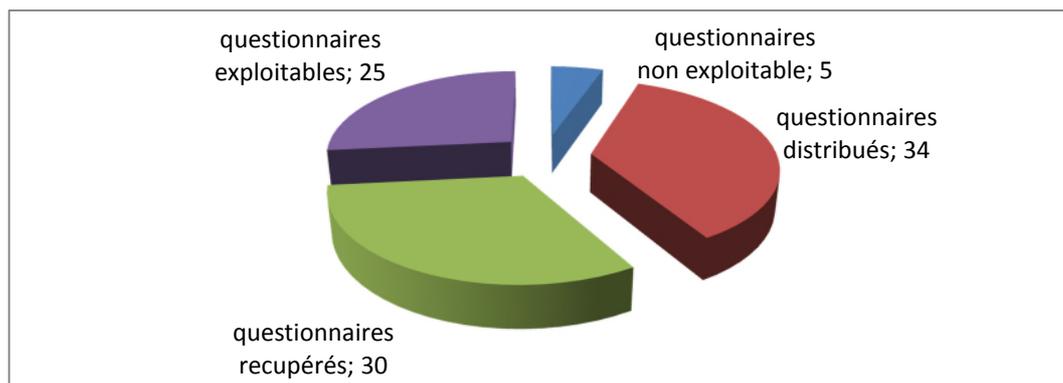
Désignations	Total	Taux %
Questionnaires distribués	34	100%
Questionnaires récupérés	30	88,23%

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

Questionnaires exploitables	25	73,52%
Questionnaires non exploitables	5	14,70%

Source :Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête.

Figure n°5 : La taille de l'échantillon de l'enquête.



Source :Elaboré par nos même à partir du tableau.

D'après notre enquête nous avons distribué 34 questionnaires au niveau des entreprises de la commune de Bejaia, et on a récupéré que 30 exemplaires dont 25 questionnaires avec des réponses favorables soit 73,52%. Et 5 questionnaires, soit 14,70%, avec des réponses défavorables. Cela revient aux différents problèmes rencontrés au niveau des entreprises :

- La négligence par certains chefs d'entreprises.
- Absence des dirigeants des entreprises
- L'occupation des services personnels.

Section 2 : Résultats de l'enquête et analyse des données.

Dans cette section, nous allons présenter les résultats de notre enquête à travers l'exploitation et l'analyse des différents axes de questionnaire où on va donner les caractéristiques des PME enquêtées.

1- L'analyse des données :

1-1 L'identification des entreprises :

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

Le tableau ci-dessus nous montre les déferents PME public et privé de la commune de Bejaia qui nous on permet de mené notre enquête de terrain.Ces unités fonction avec plus de 2547 employés. Ce que nous mène à dire que cette zone d'activité a un fort potentiel économique.

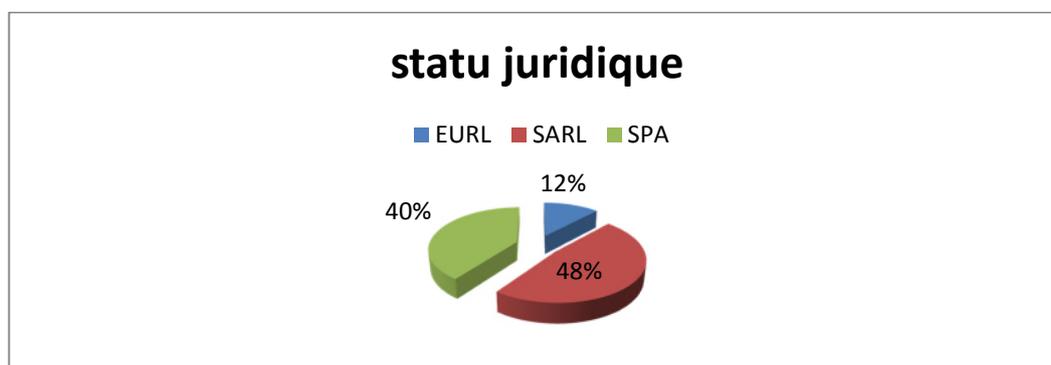
1-1 Le statut juridique :

Tableau n°12 : La répartition des entreprises selon le statut juridique.

Forme	Nombre	Taux %
EURL	3	12%
SARL	12	48%
SPA	10	40%
SNC	0	0%
E. individuelle	0	0%
TOTAL	25	100%

Source : *Elaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

Figure n°6: Répartition selon le statut juridique.



Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

D'après le tableau précédent, nous constatons que 48 % des entreprises enquêtées sont des Entreprises à Responsabilité Limitée (SARL). La prédilection des PME pour cette forme d'entreprise s'explique par les avantages qu'offre la SARL aux PME à savoir :

- ✓ Les moyens de financement sont limités lors de la constitution de l'entreprise,
- ✓ La SARL se présente comme étant la forme juridique la plus adaptée, vu que « le minimum du capital social de constitution » exigé est le plus réduit.

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

Avec la limitation du nombre d'associés à plus de 20 personnes et au moins deux personnes, la SARL représente la forme juridique la mieux adaptée aux entrepreneurs désirant créer une PME dont la participation au capital soit limitée.

Quant aux autres formes, nous recensons en deuxième place les SPA avec un taux de 40%, puis les EURL avec un taux de 12%.

Tableau n°13: La répartition des entreprises selon la nature juridique.

Secteur	Nombre	Taux%
Public	8	32%
Privé	17	68%
TOTAL	25	100%

Source : Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.

D'après ce tableau, l'échantillon étudié est composé comme suit :

Les entreprises publiques représentent 32% (soit un nombre de 8 entreprises), les entreprises privées représentent 68% (soit un nombre de 17 entreprises), en remarque que le secteur privé est le plus dominant que le secteur public, cette dernière revient au manque des aides au niveau de différentes administrations, cela pousse les créateurs d'entreprises de se baser sur leurs propres fonds et les différents dispositifs d'aides à la création d'entreprise.

1-2 Le secteur d'activité :

Tableau n°14: La répartition des entreprises selon le secteur d'activité.

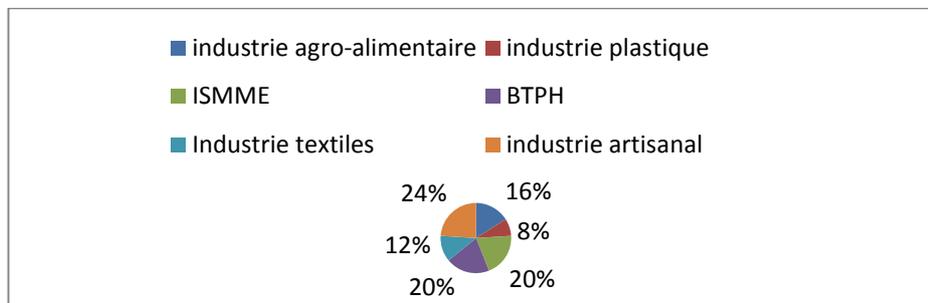
Désignation	Nombre	Taux%
Industries agro-alimentaire	4	16%
Industries plastique	2	8%
ISMME	5	20%
BTPH	5	20%
Industries textiles	3	12%
Industries artisanal	6	24%

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

TOTAL	25	100%
--------------	-----------	-------------

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

Figure n°7 : Répartitions des entreprises selon secteur d'activité.



Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

Suivant le graphique ci-dessus, nous déduisons que le secteur le plus dominant dans cette zone est le secteur d'industrie artisanal avec un taux de 24%, suivie par les deux autres secteurs (ISMME et BTPH) avec un même taux qui est de 20%, et en troisième position on trouve l'industrie agro-alimentaire avec un taux de 16%, l'industrie artisanale avec un taux de 12% et en fin l'industrie plastique avec un taux de 8%.

1-3 Le niveau d'instruction :

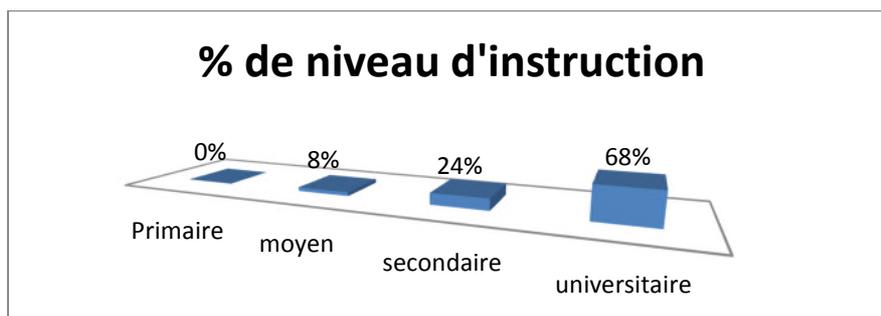
Tableau n°15 : La répartition des entreprises selon le niveau d'instruction.

Désignation	nombre	Taux%
Primaire	0	0%
Moyen	2	8%
Secondaire	6	24%
Universitaire	17	68%
Total	25	100%

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

Figure n°8 : Répartitions des entreprises selon le niveau d'instruction.

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia



Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

Le niveau d'instruction peut être d'un apport important dans la création et le développement de l'entreprise dans le sens où l'individu dispose des compétences et des connaissances dans un domaine précis lui permettant de mieux gérer son affaire.

Vu les données fournies par les entreprises enquêtées, nous constatons que les entrepreneurs ayant un niveau universitaire prennent la première position de notre échantillon d'enquête avec un taux de 68 %, en deuxième position nous trouvons le niveau secondaire avec un taux de 24 %, Viennent enfin les entrepreneurs ayant un niveau moyen avec un taux de 8%.

2-Stratégie d'entreprise :

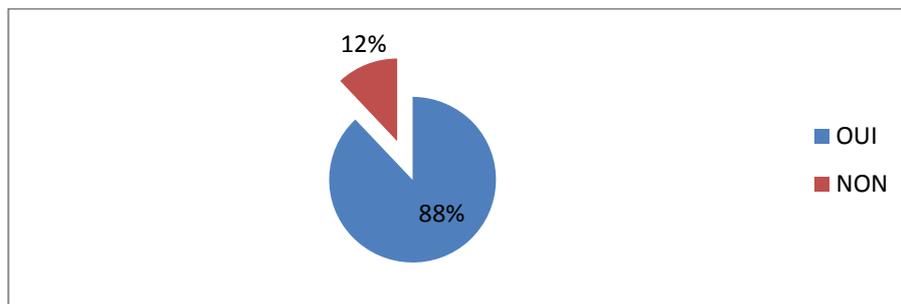
Tableau n°16: La connaissance du concept du développement durable au sein des l'entreprises.

Q1 : connaissez-vous le concept du développement durable ?	Nombre	Taux%
Oui	22	88%
Non	3	12%
TOTAL	25	100%

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

Figure n°9 : Connaissance du concept du développement durable au sein de l'entreprise.



Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

D'après les résultats obtenus pour cette question :

Le concept de développement durable est connu par 88% des entreprises interrogées (à savoir un nombre de 22 entreprises) et complètement inconnu au sein des 12% restantes (à savoir un nombre de 3 entreprises).

On peut expliquer cette large différence par rapport à la connaissance du concept par le niveau d'instruction de certaine entrepreneure qui représente un taux de 68% et 24% pour les deux premiers niveaux (universitaires et secondaires).

Tableau n°17 : L'appartenance de l'entreprise à un réseau associatif diffusant des principes du développement durable.

Q2 : Votre entreprise fait- elle partie d'un réseau associatif diffusant des principes du développement durable ?	Nombre	Taux%
Oui	5	20%
Non	14	56%
Ne sait pas	0	0%
Sans réponse	6	24%
TOTAL	25	100%

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

D'après les résultats obtenus pour cette question on constat que :

La majorité des entreprises étudiées ne font pas partie d'un réseau associatif qui diffuse les principes du DD avec un taux de 56% (à savoir un nombre de 14 entreprises), face à un taux de 20% qui font partie du réseau (à savoir un nombre de 5 entreprises), par ailleurs un taux de 24% sans réponse (à savoir un nombre de 6 entreprises).

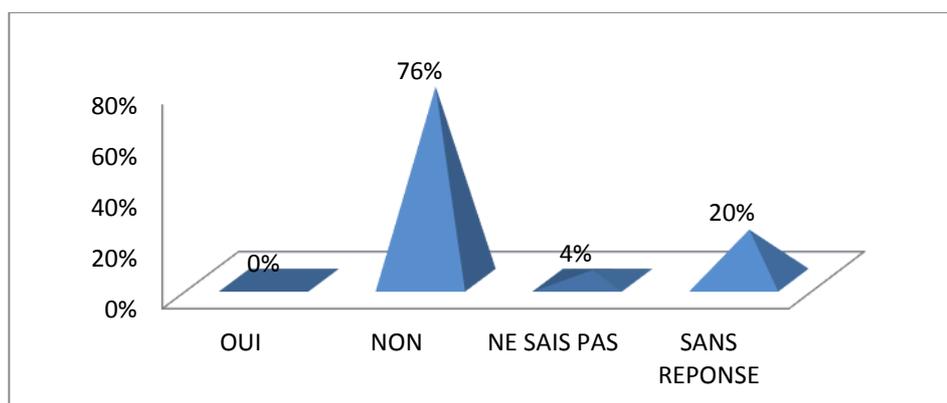
Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

Tableau n°18 : L'intégration du thème du développement durable au sein des entreprises.

Q 3 : est-ce que le thème du DD est intégré dans un rapport publié par votre entreprise ?	Nombre	Taux%
Oui	0	0%
Non	19	76%
Ne sait pas	1	4%
Sans réponse	5	20%
TOTAL	25	100%

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

Figure n°10 : Intégration du thème du développement durable au sein de l'entreprise.



Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

À partir des résultats obtenus par cette question, on remarque que :

76% des entreprises enquêtées n'intègrent pas le thème de DD dans des rapports publiés au sein de leur entreprise (soit 19 sur les 25 entreprises). Et l'annulé totale (0%) des entreprises qui intègre ce thème, et le reste des entreprises a déclaré aucun avis sur la question.

Nous pouvons expliquer ces résultats négatifs au non-respect de l'application des lois exigées par le gouvernement et aux contraintes du développement durable au sein des entreprises.

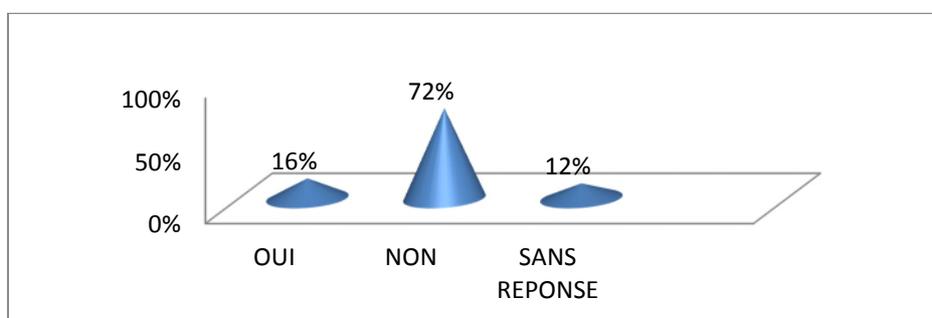
Tableau n°19 : La politique du DD au sein des entreprises.

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

Q4 : votre entreprise mène-t-elle une politique de DD ?	Nombre	Taux%
Oui	4	16%
Non	18	72%
Ne sait pas	0	0%
Sans réponse	3	12%
TOTAL	25	100%

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

Figure n°11 : La politique du DD au sein des entreprises.



Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

D'après la figure suivante nous remarquerons que seulement 16% des entreprises enquêtées mènent une politique de DD contrairement à la plupart avec un taux de 72% qui mènent aucune politique de DD, cela s'explique par :

- Les moyens de financement des PME sont limités.
- La non adaptation des entreprises aux nouvelles normes et au mode de fonctionnement en matière d'organisation à fin d'intégrer le DD dans sa politique.
- Les contraintes judiciaires et administratives.
- Les contraintes du marché du travail et le manque d'information.

3- Les actions :

Tableau n° 20: Les actions que les entreprises ont déjà mises en place .

Q5 : permis les actions suivantes, quelles sont celles que votre entreprise a déjà mises en place ?	Nombre	Taux%

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

Réduction de la quantité des matières (mat. premières, eau, énergie Utilisées par l'entreprise ?	3	9,09%
Réduction de vos rejets dans l'environnement (eau, air) ?	6	18,18%
Amélioration de la gestion de vos déchets (recyclage, valorisation) ?	5	15,15%
Remplacement de ressources non-renouvelables par des ressources renouvelables ?	0	0%
Diminution de l'impact environnemental de vos produits (écolabel) ?	0	0%
Augmentation de la durée de vie de vos produits ?	3	9,09%
Diminution de l'impact environnemental de la fonction transport ?	7	21,21%
Sans réponse	9	27,27%
Total	33	100%

Source : Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.

D'après le tableau nous constatons que :

Des entreprises déclarent avoir diminué l'impact environnemental de la fonction transport représentent un pourcentage de 21,21%, suivie de la réduction des rejets dans l'environnement (eau, air) avec un taux de 18,18%, et en troisième position on a, amélioration de la gestion des déchets (recyclage, valorisation) avec un taux de 15,15%.

Tableau n°21: L'implication des parties prenantes dans la prise de décision au sein des l'entreprises.

Q6 : l'entreprise implique-t-elle les parties prenant dans la prise de décision ?	Nombre	Taux%
Oui	12	48%
Non	13	52%

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

Sans réponse	0	0%
TOTAL	25	100%

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

D'après les résultats de l'enquête pour cette question on constate que 52% des entreprises n'impliquent pas les parties prenantes dans la prise de décision contrairement à 48% qui implique les parties prenantes dans leurs prises de décisions.

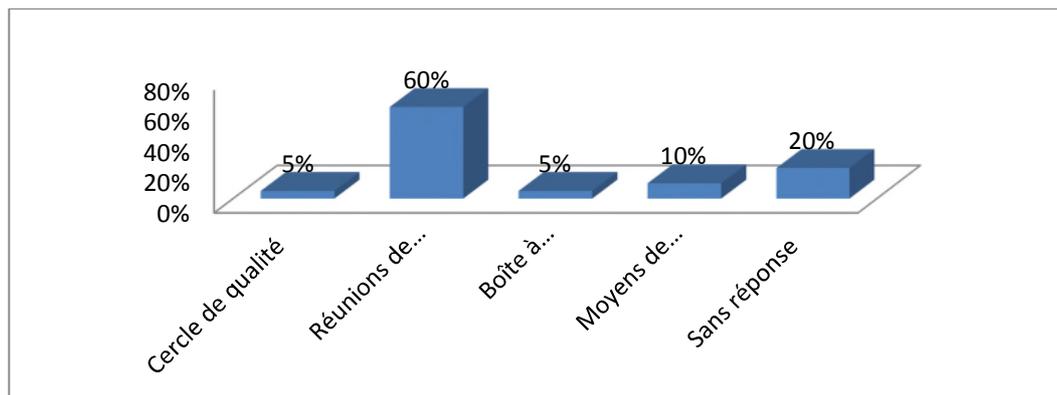
Tableau n°22: Les outils de participation/ concertation internes utilisés dans les entreprises .

Q 7 : Quels outils de participation/ concertation internes sont utilisés dans votre entreprise ?	Nombre	Taux%
Cercle de qualité	1	5%
Réunions de concertation (brainstorming, progrès par rapport aux objectifs fixés...)	12	60%
Boîte à suggestions	1	5%
Moyens de communication interne (bulletin, intranet...)	2	10%
Sans réponse	4	20%
TOTAL	20	100%

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

Figure n°12 : Les outils de participation/ concertation internes sont utilisés dans les entreprises.

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia



Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

D'après les résultats de tableau précédent, nous constatons que dans les 48% des entreprises qui impliquent les parties prenantes dans la prises de décision, utilise les réunions de concertation comme un premier outil de participation avec un taux de 60% , contrairement aux autres outils qui enregistrent un taux faible avec un taux de 10% pour le moyen de communication interne, et un même taux pour le cercle de qualité, et la boite a suggestion avec un taux de 5%. Certain entreprises confirme avoir utilisé d'autre outil de participation comme les réunions de sensibilisation.

Tableau n°23: Les projets/ actions qui s'inscrivent dans les politiques locales du développement au sein de l'entreprise .

Q 8 : votre entreprise développe-t-elle des projets/ actions qui s'inscrivent dans des politiques locales du développement ?	Nombre	Taux%
Oui	4	16%
Non	16	64%
Sans réponse	5	20%
TOTAL	25	100%

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

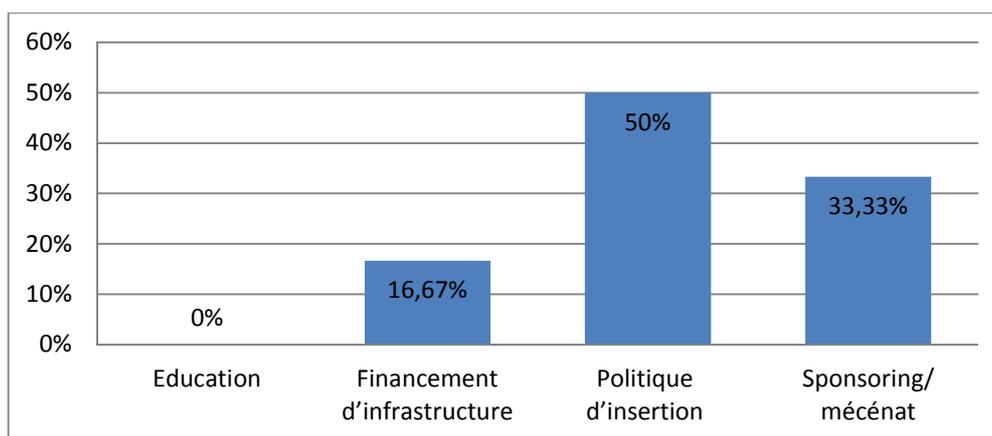
Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

D'après le tableau on constate que 64% des entreprises ne développent pas des projets ou actions qui s'inscrivent dans des politiques locales de développement, mais malgré ce taux élevé il reste quand même une minorité d'entreprise qui ont répondu avoir développé des projets ou des actions avec un taux de 16%.

Q9 : dans l'affirmative, à l'égard de qui s'inscrivent dans les locales de développement ?	Nombre	taux%
Education	0	0%
Financement d'infrastructure	1	16,67%
Politique d'insertion (emplois)	3	50%
Sponsoring/ mécénat	2	33,33%
TOTAL	6	100%

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

Figure n °13 : Les projets/ actions qui s'inscrivent dans les politiques locales du développement au sein de l'entreprise.



Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

Al'égard de la réponse qui s'inscrivent dans les politiques locales de développement soit un taux de 16% :

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

50% développe des politiques d'insertion, 33% sponsoring/mécénat et 16,67% développent des financements d'infrastructures.

Tableau n°24 : Les indicateurs du développement durable.

Q10 : votre entreprise a-t-elle mis en place des indicateurs de DD ?	Nombre	Taux%
Oui	0	0%
Non	22	88%
Sans réponse	3	12%
TOTAL	25	100%

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

Nous constatons à travers ce tableau que la plus part des PME enquêtées de la commune de Bejaia n'ont pas mis en place des indicateurs de DD avec un taux qui s'élève à 88% cela confirme que ces entreprises n'ont pas intégré la politique de développement durable dans leurs entreprises, par contre les autres avec un taux de 12% ont mis en place ces indicateurs.

3- L'entreprise en relation avec l'extérieur :

Tableau n°25 : Le contrôle des fournisseurs et sous-traitants.

Q11 : votre entreprise exerce-t-elle des contrôles sur ses fournisseurs et sous-traitants ?	nombre	Taux%
Oui	3	12%
Non	9	36%
Sans réponse	13	52%
TOTAL	25	100%

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

D'après le tableau, nous constatons que 52% des entreprises n'ont pas répondu à cette question, et 36% ont répondu, qu'ils n'exercent pas de contrôles sur leurs fournisseurs et sous-traitants, mais reste une minorité avec un taux de 12%, ont répondu par oui à cette question.

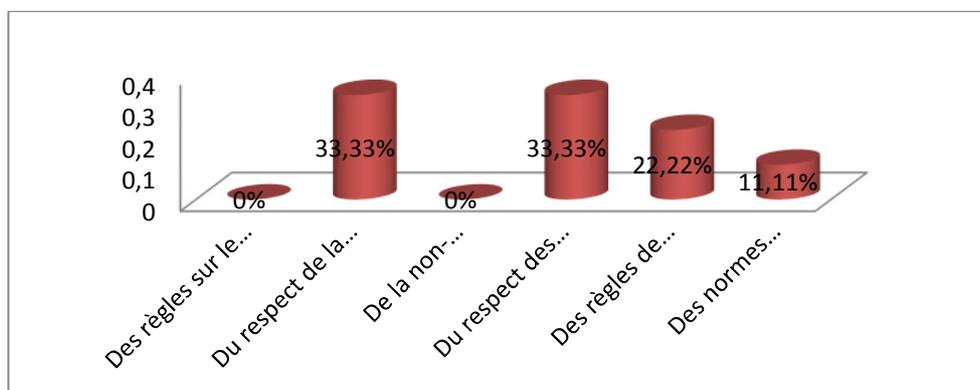
Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

Tableau n°26 :Les entreprises qui exercent des contrôles sur ses fournisseurs et sous-traitants.

Q12 : Dans l'affirmative, à l'égard :des entreprises exerce-t-elle des contrôles sur ses fournisseurs et sous-traitants ?	nombre	Taux%
Des règles sur le travail des enfants	0	0%
Du respect de la liberté syndicale	3	33,33%
De la non-discrimination	0	0%
Du respect des conditions de travail	3	33,33%
Des règles de sécurité /hygiène	2	22,22%
Des normes environnementales	1	11,11%
TOTAL	9	100%

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

Figure n °14 :Le contrôle des fournisseurs et sous-traitants.



Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

D'après la figure suivant en constat que le respect des conditions du travail et de la liberté syndicale sont des moyens les plus utilisés par l'entreprise avec un taux de 33,33%, suivi en deuxième position des règles de sécurité avec un taux de 22,22%, et en fin en trouve les normes environnementales en troisième position avec un taux de 11,11%.

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

Tableau n°27: L'adoption de code de déontologie (document définissant les droits et devoirs de la profession) par entreprises.

Q13 : votre entreprise a-t-elle adopté un code de déontologie ?	Nombre	Taux%
Oui	9	36%
Non	7	28%
Sans réponse	9	36%
TOTAL	25	100%

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

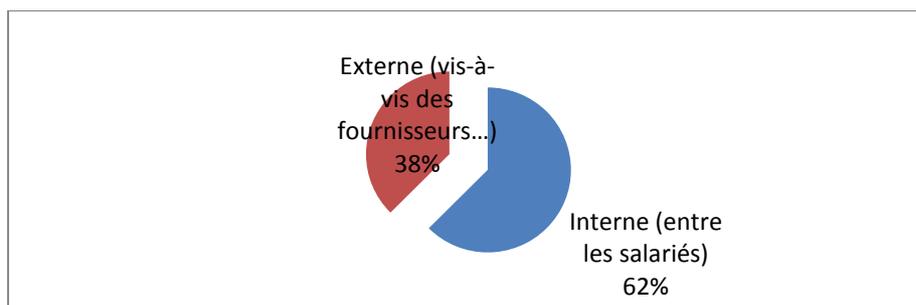
D'après le tableau 2, nous remarquons que 36% des entreprises adoptent un code de déontologie (document définissant les droits et devoirs de la profession), et cela avec un taux de 36%, face à 28% des entreprises qui n'adoptent aucun code de déontologie, et les 36% restant représente les entreprises sans avis.

Tableau n°28: Taux des entreprises qui adopte un code de déontologie en interne et externe.

Dans l’Affirmative à l’égard :des entreprisesqui adoptent un code de déontologie	Nombre	Taux%
Interne (entre les salariés)	5	62,5%
Externe (vis-à-vis des fournisseurs...)	3	37,5%
TOTAL	8	100%

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

Figure n °15 : Taux des entreprises qui adopte un code de déontologie en interne et externe.



Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

Selon les résultats de notre enquête, nous constatons que parmi les 36% des entreprises qui adoptent un code de déontologie, 62% des entreprises utilisent des documents internes (entre salaires), et 38% des entreprises utilisent des documents externes.

Tableau n°29 : La signature d'une charte de sous-traitance (engagement de l'entreprise vis-à-vis de ses sous-traitants).

Q14 : votre entreprise a-t-elle signé une charte de sous-traitance ?	Nombre	Taux%
Oui	1	4%
Non	14	56%
Ne sais pas	0	0%
Sans réponse	10	40%
TOTAL	25	100%

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

D'après les résultats obtenus dans le tableau, nous constatons que 56% des entreprises signent une charte de sous-traitance (engagement de l'entreprise vis-à-vis de ses sous-traitants), contrairement au 40% des entreprises qui ne signe aucune charte de sous-traitance.

Tableau n° 30 : L'investissement de l'entreprises dans des fonds dits « étiq ue » (fonds d'investissement qui respect des critères sociaux et environnementaux).

Q15 : est-ce-que votre entreprise investit dans des fonds dits « étiq ues »?	Nombre	Taux%
Oui	2	8%
Non	16	64%
Ne sait pas	0	0%
Sans réponse	7	28%
TOTAL	25	100%

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

D'après notre enquête nous constatons que 64% des entreprises n'investit pas dans des fonds dits éthiques (fonds d'investissements qui respectent les critères sociaux et environnementaux face à 8% des entreprises qui investit dans des fonds éthiques.

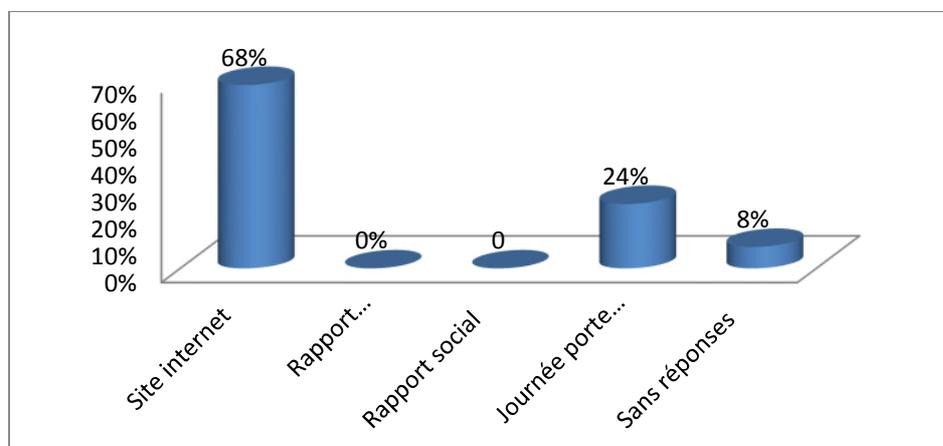
4- Information et formation :

Tableau n° 31 : Les biais qui permet l'accès aux acteurs extérieurs de l'entreprise d'avoir des informations environnementales et sociales.

Q16 : Par quel(s) biais les acteurs extérieurs à l'entreprise peuvent-ils avoir accès aux informations environnementales et sociales de votre entreprise ?	Nombre	Taux %
Site internet	17	68%
Rapport environnemental	0	0%
Rapport social	0	0%
Journée porte ouvertes	6	24%
Sans réponses	2	8%
TOTAL	25	100%

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain*

Figure n°16: Les biais qui permettent l'accès aux acteurs extérieurs de l'entreprise d'avoir des informations environnementales et sociales.



Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

D'après la figure suivant en constat que 68%des entreprises utilisent les sites internet comme outil pour avoir accès aux informations environnementales et sociales de leurs entreprises, face à 24% des entreprises qui optent pour des journées portes ouvertes.

Tableau n° 32: Le travail des entreprises sur des projets communs avec une ou des organisations non gouvernementales.

Q17 : Est-ce que votre entreprise travaille sur des projets communs avec une ou des Organisation(s)Non Gouvernementale(s) ?	Nombre	Taux%
Oui	0	0%
Non	23	92%
Sans réponse	2	8%
TOTAL	25	100%

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain*

D'après les résultats du tableau 32, nous constatons que 92% des entreprises ne travaillent pas sur des projets communs avec une ou des organisations non gouvernementales, 8% des entreprises sans avis.

Tableau n°33 :L'assistance des entreprises à des colloques, séminaires, conférences sur le thème du développement durable.

Q18 :Est-ce que des collaborateurs ou vous-même assistez à des colloques, séminaires, conférences sur le thème du Développement Durable ?	Nombre	Taux%
Oui	9	36%
Non	16	64%
Sans réponse	0	0%
TOTAL	25	100%

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

D'après les résultats obtenus nous constatons que 36% des entreprises assistent à des colloques, séminaires, conférences sur le thème du DD, contrairement à 64% des entreprises qui n'assistent pas.

Tableau n°34 : Les entreprises qui dispose d'une formation sur la gestion environnementale à ses salariés.

Q19: Votre entreprise dispense-t-elle une formation sur la gestion environnementale à ses salariés ?	Nombre	Taux%
OUI	2	8%
Non	23	92%
Sans réponse	0	0%
TOTAL	25	100%

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

D'après les résultats de notre enquête nous constatons que 92% des entreprises ne disposent d'aucune formation sur la gestion environnementale à ses salariés, face à 8% des entreprises qui disposent de formation.

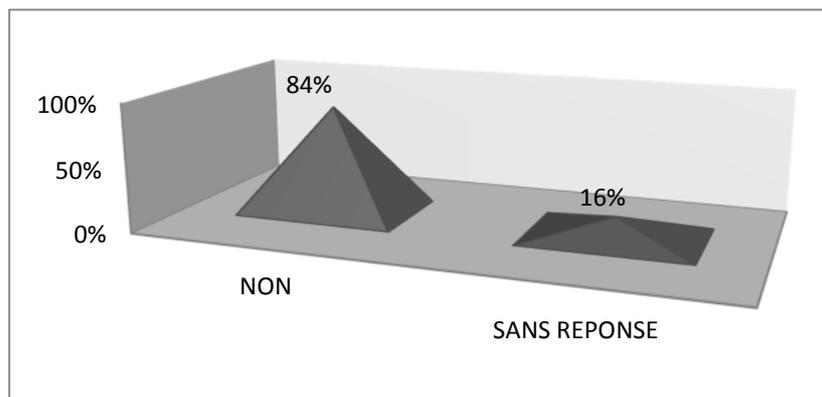
Tableau n° 35: Les entreprises qui communique suffisamment sur sa stratégie et ses actions en matière de Développement Durable.

Q20 : En tant que salarié, pensez-vous que votre entreprise communique suffisamment sur sa stratégie et ses actions en matière de Développement Durable ?	Nombre	Taux%
Oui	0	0%
Non	21	84%
Sans réponse	4	16%
TOTAL	25	100%

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia

Figure n °17 : Les entreprises qui communiquent suffisamment sur sa stratégie et ses actions en matière de



Développement Durable.

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

D'après les résultats obtenus nous constatons que 84% des entreprises ne communiquent pas suffisamment sur sa stratégie et ses actions en matière de DD, 16% des entreprises sans avis.

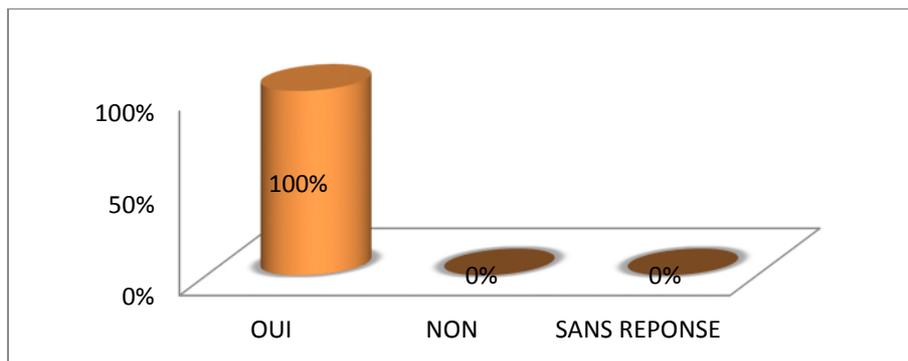
Tableau n°36 : La réception d'un bulletin d'informations sur les diverses actions s'inscrivant dans le cadre d'un Développement Durable industriel.

Q21 :Souhaitez-vous recevoir un bulletin d'informations sur les diverses actions s'inscrivant dans le cadre d'un Développement Durable industriel ?	Nombre	Taux%
Oui	25	100%
Non	0	0%
Sans réponse	0	0%
TOTAL	25	100%

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

Figure n °18 : réception d'un bulletin d'informations sur les diverses actions s'inscrivant dans le cadre d'un Développement Durable industriel.

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia



Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

D'après les résultats de l'enquête, la totalité des entreprises déclarent le souhait recevoir un bulletin d'information sur les divers actions qui s'inscrivent dans le cadre du DD industriel.

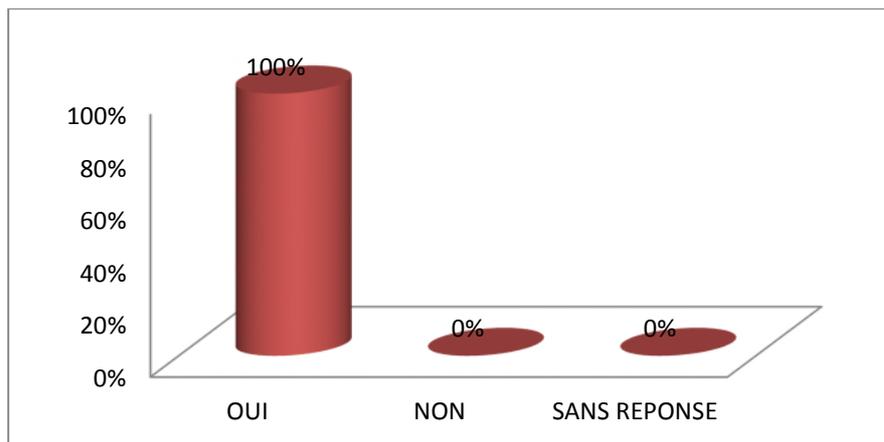
Tableau n° 37:Le taux des entreprises qui souhaite participer d'une liste de diffusion (Internet) sur le thème du Développement Durable.

Q22 : Souhaiteriez-vous participer à une liste de diffusion (Internet) sur le thème du Développement Durable ?	Nombre	Taux%
Oui	25	100%
Non	0	0%
Sans réponse	0	0%
TOTAL	25	100%

Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

Figure n °19 :Le taux des entreprises qui souhaite participer d'une liste de diffusion (Internet) sur le thème du Développement Durable.

Chapitre III : Analyse des résultats de l'enquête portant sur le développement durable des PME de la commune de Bejaia



Source : *Élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.*

D'après les résultats de l'enquête, la totalité des entreprises déclarent le souhait de participer à la diffusion de certain pratique du DD.

Conclusion Chapitre III

Conclusion chapitre III

Dans ce chapitre, nous avons présenté le secteur industriel de la région de Bejaia et la démarche méthodologique, et l'interprétation des résultats de l'enquête.

En conclusion de cette étude nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

- Le concept du DD est connu par la majorité des PME publics et privées avec un taux de 88% mais il est loin d'être intégré au sein de l'entreprise vu que 76% des entreprises déclarent la non intégration et la non maintenance de ce dernier.
- parmi les pratiques DD qui sont opérationnelles au niveau des entreprises enquêtées. Nous avons la première action remarquable, diminution de l'impact environnementales de la fonction transport, soit un taux de 21,21%, et s'en suit la réduction des rejets et déchets dans l'environnement, soit un taux de 18,18%. Et enfin, l'amélioration de la gestion des déchets (recyclage, valorisation), soit 15,15%.
- Concernant la question de développement des projets et actions pour le développement locale, les statistiques déclarent un pourcentage de 64% d'entreprises s'impliquent pas dans des projets de développement local.
- La totalité des entreprises, déclarent le souhait de recevoir des informations sur les diverses actions du DD, et de participé à la diffusion des pratiques qui les concerne.

Nous avons constaté que les PME de la commune de Bejaia rencontre des contraintes financières, organisationnelles et gouvernementales pour appliquer ce nouveau concept de DD, mais au-delà, la totalité des entreprises déclare le souhait de recevoir des informations sur les diverses actions de DD, et de participé à la diffusion de pratiques de développement durable

Conclusion générale

Arrivé au terme de notre travail, nous devons répondre à la question centrale que nous nous sommes posé au début, à savoir l'état de l'entrepreneuriat et le développement durable dans la commune de Bejaia.

Pour pouvoir répondre à cette question, nous avons d'abord mobilisé un cadre théorique adapté à la thématique de recherche. Ensuite, mené une étude empirique auprès d'un échantillon de 25 PME active dans les domaines de l'agro-alimentaire, industries plastiques, ISMME, BTPH, industries textiles et industries artisanales.

Les résultats obtenus à travers cette étude nous ont permis de tirer les constats suivant :

- la première hypothèse est vérifiée. nous avons constaté que le développement durable est loin d'être intégré dans toutes les activités des PME de la commune Bejaia : la quasi-totalité des entreprises publiques et privés n'intègre pas et ne mène pas la politique de développement durable au sein de leurs entreprises. Nous avons un pourcentage de 76% d'entreprises qui déclarent le non intégration de concept dans le cœur de métier de l'entreprise.
- la deuxième hypothèse, les résultats que nous avons obtenues nous ont permis de constater que, les principes du développement durable ne sont pas formalisé dans les rapports d'activité des PME de la commune de Bejaia : plus de la moitié des entreprises sont lions d'être inscrit dans les rapports du développement durable. 76% d'entreprises avouent ne pas avoir formalisé dans leurs rapports d'activités.
- Nous avons constaté, d'après les investigations théoriques que les PME en Algérie rencontrent des contraintes financières, organisationnelles et gouvernementales pour opérationnaliser le concept du DD au sein de l'entreprise.

Suit à ces constat, nous pouvons conclure que le développement durable au sein des PME de la commune de Bejaia est loin d'être intégrée dans sa stratégie, bien que ce concept est assez connue par la plus part des PME soit un taux de 88%. Par ailleurs la totalité souhaite de participé au pratiques du développement durable.

Introduction générale.....	1
Chapitre I : concepts de bases sur l'entrepreneuriat et développement durable.....	5
Section 1 : les concepts de base sur l'entrepreneuriat.....	5
I-Evolution, définitions et importance de l'entrepreneuriat.....	5
1-Historique de l'entrepreneuriat.....	5
1-1 Les économistes.....	5
1-2 Les Behavioristes.....	6
1-3 L'éclatement de l'entrepreneuriat.....	7
2-Définitions et importance de l'entrepreneuriat.....	8
2-1 définitions de l'entrepreneuriat.....	8
2-2 Importance de l'entrepreneuriat.....	9
3-Entrepreneur: définition et caractéristique.....	10
3-1 Définitions de l'entrepreneur.....	10
3-2 les caractéristiques de l'entrepreneure.....	11
Section 2 : concepts de base sur le développement durable.....	13
2-1 Historique.....	13
2-2 définitions.....	14
2-3 les enjeux de développement durables.....	16
2-4 La relation entre l'entrepreneuriat et le développement durable.....	17
Conclusion chapitre I.....	19
Chapitre 2 : Entrepreneuriat et développement durable en Algérie	20
Section 1 : Dynamique entrepreneurial en Algérie.....	20
1- Définition de la PME en Algérie.....	20
2- Genèse de développement des PME en Algérie.....	21
3- Les composants des PME en Algérie.....	23
4- Evolution des PME privées.....	25
5- La place et le rôle des PME dans l'économie algérienne.....	26

6- Les contraintes au développement des PME en Algérie.....	26
---	----

Section 2 : développement durable en Algérie.....29

1-Les mesures prises par le gouvernement sur le plan social.....	29
2-Les mesures prises par le gouvernement sur le plan environnemental.....	31
3- la stratégie de développement durable en Algérie.....	40
3-1 Les Politiques environnementales.....	40
3-2 Les mesures principales.....	41
4-Les indicateurs de développement durable en Algérie	44
4-1 Les indicateurs phares.....	44
4-2 Les indicateurs composites.....	46
4-3 Les indicateurs globaux.....	47
Conclusion chapitre II.....	48

Chapitre3 : analyse des résultats de l'enquête portant sur la contribution des PME au développement durable de la commune de Bejaia.....49

Section 1 : présentation de la wilaya et la commune de Bejaia49

1-Présentation de l'industrie de la wilaya de Bejaia.....	49
1-1 Foncier industriel	49
1-1-1 Zones d'activités.....	49
1-1-2 Les Principales industries.....	50
1-2 Les Potentialités de développement de la wilaya de Bejaia.....	50
1-3 le mouvement des PME dans la wilaya de Bejaia.....	51
1-3-1 Evolution des PME par commune de la wilaya de Bejaia.....	53
1-3-2 les secteurs d'activités.....	55
2- Présentation de la commune de Bejaia.....	57
2-1 les infrastructures et réseaux de communication.....	57

Section 2 : présentation de démarche méthodologique et interprétation des résultats de l'enquête.....58

1 -Méthodologie de recherche et présentation de l'enquête.....	58
--	----

2 -les objectifs de l'enquête de terrain.....	58
3- Le contenu du questionnaire et la structure du questionnaire.....	58
4- le déroulement de l'enquête et de collecte des données.....	59
5 -Echantillon global étudié	59
6- Résultats de l'enquête et analyses des données.....	60
6-1 L'analyse des données.....	61
6-1-1 L'identification des entreprises.....	61
6-1-1-1 le statut juridique.....	61
6-1-1-2 La nature juridique.....	62
6-1-1-3 secteur d'activité	62
6-1-1-4 niveau d'instruction	63
6-2 Stratégie d'entreprise.....	64
6-3 Les actions	67
6-4 L'entreprise en relation avec l'extérieur.....	72
6-5 Information et formation.....	76
Conclusion du chapitre III.....	82
Conclusion générale.....	83

BIBLIOGRAPHIE :

❖ Ouvrages

1. Albrecht, J. Environnemental issue entrepreneurship: A Schumpeterien perspective”. *Futures*, 2002.
2. Hisrich R et Peters M, « Entrepreneurship : lancer, élaborer et gérer une entreprise », economica, paris 1991.
3. Didier Van Caillie, Claire Lambrecht, « L'entrepreneur, ses motivations, sa vision stratégique, ses objectifs », Belgique, "Chaire PME 1995".
4. Raymond Guillouz, « Entrepreneuriat, développement durable et territoires ».

❖ Articles et revues

1. Dean, V. “Painting the Town Green”. *ABA Bankers News*, 2007.
2. Katsikis, I. N. & Kyrgidou, L. P. “The Concept of Sustainable Entrepreneurship: A Conceptual Framework and Empirical Analysis”. Paper present at the Academy of Management Proceedings ,2007
3. Louis Jacques Filion « Le champ de l’entrepreneuriat : historique, évolution, tendance » *Revue international PME*, vol. 10, n°2, janvier 1997.
4. Christophe Loué and Ilias Majdouline « Les compétences de l’entrepreneur marocain : validation quantitative d’un référentiel », *Revue internationale P.M.E*, Volume28, Issue2, 2015.
5. Jaziri Rauof, « Une vision renouvelée des paradigmes de l’entrepreneuriat : ver une reconfiguration de la recherche en entrepreneuriat ».
6. Berreziga A, Meziane A, Colloque national sur : les stratégies d’organisation et d’accompagnement des PME en Algérie.
7. Edwin Zaccai, « RIO, le développement durable 10 ans après. », Intervention lors du cycle de conférence, a la cité des sciences, paris.
8. Jacques Lauriol, « Le développement durable à la recherche d’un corps de doctrine », *Revue française de gestion*.
9. Yousef korichi, Ali gaboussa, Karim si lekhal « les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspectives ». Université Kasdi Merbah Ouargla, Octobre 2014
10. SEIS Rapport pays Algérie, Mars 2012.
11. Rédha Younes BOUACIDA, « Quelle intégration de l’Algérie dans le développement durable ? » Un essai d’analyse à partir d’indicateurs statistiques, Université du 20/08/1955-Skikda; Algérie, CAE-CERGAM, AMU, France.

❖ Mémoires et thèses

1. ESSID Moez : « Les mécanismes de contrôle de la performance globale : le cas des indicateurs non financiers de la RSE». Thèse de doctorat en sciences de gestion, université Paris-Sud, faculté Jean Monnet, 2009.
2. BENACER Fatima Zohra, « marketing et développement durable », Mémoire magister en management, 2011-2012.

❖ Lois et règlements

1. Journal officiel de la république algérienne n° 02, 12 rabie ethani 1438, Art5, 11 janvier 2017
2. Ministère de la petite et moyenne entreprise/petite et moyenne industrie PME/PMI, décembre 2001.
3. Plan national d'action pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD), janvier 2002.
4. 19ème session de la commission du DD des Nations unies (CDD-19), Mai 2011.

❖ Site internet et annuaire statistique

1. My-Business-Plan.fr, top 10 des caractéristiques d'un bon entrepreneur.
2. Wékipédia.
3. www. Développement durable.com.
4. Bulletin d'information statistique n°31, 1er semestre 2017.
5. Monographie de la Wilaya de BEJAIA, Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière, ANIREF, 2011.

Annexes

Université Abderrahmane mira-Bejaia

Faculté des sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestions

Département des Sciences de Gestion

Option : Entrepreneuriat

Questionnaire sur :

« L'entrepreneuriat et développement durable de la commune de Bejaia »

Monsieur,

Nous vous invitons cordialement à remplir ce questionnaire anonyme dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de master en entrepreneuriat. Ce questionnaire destiné à recueillir des informations précises sur les pratiques du développement durable des entreprises de la région de Bejaia. Les réponses au questionnaire ne seront utilisées qu'à des fins de recherche et resteront confidentielles.

En vous remerciant pour votre participation à l'étude, nous vous prions de croire en nos sentiments les meilleurs

Réalisé par :

- ANARAKDIM Yamina

-BEN AISSA Sara

encadré par :

Mme : DJEMALS

Annexes

A- Identification de l'entreprise

Le nom de l'entreprise.....

Le statut juridique :.....

EURL SARL SPA SNC E. individuelle

Le siège social de votre entreprise :.....

Secteur d'activité de votre entreprise :.....

Date de création de votre entreprise :.....

La taille de votre entreprise selon les catégories suivantes

Micro entreprise (1 à 9 salariés) petite entreprise (10 à 49 salariés)

Moyenne entreprise (50 à 249 salariés) grande entreprise (250 à 999 salariés)

Nombre d'employés (autre qu'associés) :.....

Niveau d'instruction de l'entrepreneur :

Primaire moyen secondaire universitaire

B- STRATEGIE D'ENTREPRISE

1-Connaissez-vous le concept du développement durable ?

Oui Non

2. - Votre entreprise fait-elle partie d'un réseau associatif diffusant des principes du Développement Durable ?

Oui si oui, laquelle :.....

Non ne sait pas

3 - Est-ce que le thème du Développement Durable est intégré dans un rapport publié par votre entreprise ?

Oui si oui, lequel ? :.....

Non ne sait pas

4 - Votre entreprise mène-t-elle une politique de Développement Durable ?

Oui Non ne sait pas

C- ACTIONS

5. - Parmi les actions suivantes, quelles sont celles que votre entreprise a déjà mises en place ?

- Réduction de la quantité des matières (mat. premières, eau, énergie)
• Utilisées par l'entreprise ?
- Réduction de vos rejets dans l'environnement (eau, air) ?
- Amélioration de la gestion de vos déchets (recyclage, valorisation) ?
- Remplacement de ressources non-renouvelables par des ressources renouvelables ?
- Diminution de l'impact environnemental de vos produits (écolabel) ?
- Augmentation de la durée de vie de vos produits ?
- Diminution de l'impact environnemental de la fonction transport ?

6 – l'entreprise implique-t-elle les parties prenantes dans la prise de décision ?

Oui non ne sait pas

Si oui, par quels outils ?

Cercle de qualité

Réunions de concertation (brainstorming, progrès par rapport aux objectifs fixés...)

Boîte à suggestions

Moyens de communication interne (*bulletin, intranet...*)

Autre (*précisez :.....*)

9 - Votre entreprise développe-t-elle des projets/actions qui s'inscrivent dans des politiques locales de développement ?

Oui si oui, sous quelle forme ? :.....

- Education
- Financement d'infrastructure
- Politique d'insertion (*emploi*)

- Sponsoring / mécénat

Autre (*précisez.....*)

Non ne sait pas

10 - Votre entreprise a-t-elle mis en place des indicateurs de Développement Durable ?

Oui si oui, sont-ils strictement environnementaux ?

Non ne sait pas

D- L'ENTREPRISE EN RELATION AVEC L'EXTERIEUR

11. - Votre entreprise exerce-t-elle des contrôles sur ses fournisseurs et sous-traitants ?

Oui si oui, avez-vous des moyens pour vous assurer :

Des règles sur le travail des enfants

Du respect de la liberté syndicale

De la non-discrimination

Du respect des conditions de travail

Des règles de sécurité /hygiène

Des normes environnementales

Non ne sait pas

12. - Votre entreprise a-t-elle adopté un code de déontologie (document définissant les droits et devoirs de la profession) ?

Oui si oui, est-il ?.....

Interne (entre les salariés)

Externe (vis-à-vis des fournisseurs...)

Non ne sait pas

13. - Votre entreprise a-t-elle signé une charte de sous-traitance (engagement de l'entreprise vis-à-vis de ses sous-traitants) ?

Oui Si oui, est-elle ? :.....

Non ne sait

14 - Est-ce que votre entreprise investit dans des fonds dits "éthiques" (fonds d'investissement qui respectent des critères sociaux et environnementaux) ?

Oui non ne sait pas

E- INFORMATION ET FORMATION

15 - Par quel(s) biais les acteurs extérieurs à l'entreprise (associations, collectivités, universitaires...) peuvent-ils avoir accès aux informations environnementales et sociales de votre entreprise ?

Site internet

Rapport environnemental

Rapport social

Journées portes ouvertes

Interlocuteur privilégié

.....
.....

16 - Est-ce que votre entreprise travaille sur des projets communs avec une ou des Organisation(s) Non Gouvernementale(s) ?

Oui si oui, donnez quelques exemples :

Non ne sait pas

17 - Est-ce que des collaborateurs ou vous-même assistez à des colloques, séminaires, conférences sur le thème du Développement Durable ?

Oui si oui, citez votre fonction ou celle de vos collaborateur ?.....

Non

18. - Votre entreprise dispose-t-elle une formation sur la gestion environnementale à ses salariés ?

Oui si oui, le thème du Développement Durable

Non Ne sait pas

19. - En tant que salarié, pensez-vous que votre entreprise communique suffisamment sur sa stratégie et ses actions en matière de Développement Durable ?

Oui Non Ne sait pas

Annexes

20. - Souhaiteriez-vous recevoir un bulletin d'informations sur les diverses actions s'inscrivant dans le cadre d'un Développement Durable industriel ?

Oui Non

21. - Souhaiteriez-vous participer à une liste de diffusion (Internet) sur le thème du Développement Durable ?

Oui Non

Merci pour votre temps, assistance et coopération.

Liste des entreprises enquêtées

Nom de l'entreprise	FORME JURIDIQUE	Effectif	Localisation
ALGRAN	SPA	110	BP265 Liberté commune de Bejaia
BEJAIA EMBALLAGE	SPA	250	Rue des Aurès BP20 Iheddaden Bejaia
TRANS BOIS	SPA	249	Arrière port de Bejaia
EPE LIEGE	SPA	51	Route de l'akfadou bp 395 Bejaia
EPLA	SPA	80	Route des aures bp90, zone industriel iheddaden
FAGECO	SPA	168	Route des auresbp 90
ONAB TRADE	SPA	70	ZI iheddaden Bejaia
ENAB	SPA	60	ZI iheddaden Bejaia
TERASTON	EURL	52	Zi 4 chemin
INFRIGOR	SARL	123	Zi 4chemin
SIMAF	SARL	117	51, cité tobale
GADOUCHE ET COMPANIE	SARL	56	Zi 4chemin
GYPROLAIT	SARL	36	BP :174 liberté T-O
MERIPLAST	SARL	200	Rue arrière port
SENTEX	SPA	120	Boite postal N8
MED WEL	EURL	219	Rue t-o
MAXIPOWER	SARL	116	ZI iheddaden
BEPAL	EURL	42	Rue de Lille arrière port
MULTI PLAST	SARL	200	Bp100 iheddaden
UNILAIT	SARL	92	Rute des concessions ZI
ECO FERMITURE	SARL	69	Rue des frères Kara
NOVA ALU	SARL	23	10, RUE des frères ferdjella
ALGERIA SINGLE USE	SARL	16	46B rue kamelladjouze
SIBEA	SARL	10	2, cité tobal
BEJAIA BETON CONSTRUCTION	SPA	18	4 chemins
TOTAL	25	25	25

Source : Direction des mines et d'industrie de la wilaya de Bejaia donné 2018

Tableau N°08 : Répartition des PME par commune arrêté au 30/03/2018

N°	Commune	Nombre des pme	%	Nombre d'emplois	%
1	BEJAIA	8352	32,26	23283	41,30
2	AKBOU	2450	9,46	7847	13,92
3	TAZMALT	1042	4,02	2066	3,66
4	EL KSEUR	1002	3,87	2755	4,89
5	TIMEZRIT	742	2,87	1257	2,23
6	KERRATA	737	2,85	1200	2,13
7	AMIZOUR	734	2,83	1442	2,56
8	SIDI AICHE	739	2,85	1323	2,35
9	SOUK EL TENINE	567	2,19	1380	2,45
10	AOKAS	567	2,19	1497	2,66
11	OUD GHIR	578	2,23	1592	2,82
12	SEDDOUK	560	2,16	1889	3,35
13	IFRI OUZLEGUEN	500	1,93	1588	2,82
14	TYCHI	485	1,87	1344	2,38
15	SEMAOUN	375	1,45	904	1,60
16	TASKRIOUT	377	1,46	761	1,35
17	DRAA EL KAID	334	1,29	890	1,58
18	TALA HAMZA	315	1,20	654	1,16
19	DARGUINA	280	1,08	534	0,95
20	FERAOUN	261	1,01	424	0,75
21	AIT REZZINE	254	0,98	452	0,80
22	BARBACHA	240	0,93	407	0,72
23	MELBOU	243	0,94	982	1,74
24	AIT SAIL	237	0,92	749	1,33
25	CHEMINI	238	0,92	389	0,69
26	BENI DJELLIL	226	0,87	505	0,90
27	BOUDJELLIL	221	0,85	738	1,31
28	SOUK OUFELA	214	0,83	488	0,87
29	AMALOU	209	0,81	388	0,69
30	IGHRAM	185	0,71	420	0,74
31	BOUAMZA	167	0,64	206	0,37
32	TOUDJA	162	0,63	341	0,60
33	ADEKAR	152	0,59	358	0,64
34	FENAI ILMATEN	151	0,58	332	0,59
35	EL FLAY	149	0,58	479	0,85
36	TAMRIDJET	141	0,54	198	0,35
37	BENI MAOUCHE	142	0,55	408	0,72
38	M' CISNA	134	0,52	560	0,99
39	BENI KSILA	130	0,50	248	0,44
40	TIZI NBERBER	126	0,49	254	0,45
41	BOUKHLIFA	126	0,49	228	0,40
42	KENDIRA	120	0,46	204	0,36

43	IGHIL ALI	126	0,49	172	0,31
44	AKFADOU	119	0,46	162	0,29
45	TIFRA	123	0,48	204	0,36
46	CHELLATA	107	0,41	130	0,23
47	TAOURIRT IGHIL	97	0,37	178	0,32
48	TIBAN	94	0,36	141	0,25
49	SIDI AYAD	86	0,33	136	0,24
50	TINBDAR	78	0,30	156	0,28
51	BENI MLIKECHE	62	0,24	78	0,14
52	TAMOKRA	36	0,14	46	0,08
	TOTAL GENERAL	25892	100	66947	100

Source : Direction des mines et d'industrie de la wilaya de Bejaia 2018

Annexe

Les lois sur le développement durable:

Loi n° 99-09 du 28 juillet 1999 relative à la maîtrise de l'énergie, dont l'objectif est de définir les mesures et les actions mises en œuvre pour une utilisation rationnelle de l'énergie, le développement des énergies renouvelables et la réduction des impacts nocifs du système énergétique (par la réduction des GES et les gaz d'échappement en milieu urbain).

Loi n° 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets, dont l'objectif est de fixer les modalités relatives aux opérations de gestion, de contrôle et de traitement des déchets en se basant, entre autres, sur les principes suivants:

- La prévention et la réduction de la production et de la nocivité des déchets à la source;
- La valorisation des déchets par leur réemploi, leur recyclage et toute autre action visant à obtenir, à partir de ces déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie;
- L'information et la sensibilisation des citoyens sur les risques présentés par les déchets et leur impact sur la santé et l'environnement ainsi que les mesures prises pour prévenir, réduire ou compenser ces risques.

Loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, dont l'objectif est de définir les orientations et les instruments de la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire : une politique qui vise à rééquilibrer la répartition de la population et des activités sur tout le territoire afin de garantir un développement harmonieux de l'espace national, par la mise en place d'actions nécessaires pour augmenter l'attractivité des zones intérieures (Hauts plateaux et Sud) afin de susciter des mouvements migratoires vers ces zones, ce qui permettrait un allègement des pressions qui pèsent sur les zones du littoral et une réduction des dégâts qui en découlent (Pollution, épuisement des ressources naturelles et dégradation du cadre de vie des citoyens), ainsi qu'une revitalisation de l'économie dans ces zones (Hauts plateaux et Sud).

Loi n° 02-02 du 05 février 2002 relative à la protection et la valorisation du littoral qui interdit toute nouvelle construction liée à une activité économique sur le littoral.

Loi n° 02-08 du 08 mai 2002 relative aux conditions de création des villes nouvelles et leur aménagement, et qui s'inscrit également dans le cadre de la réalisation de la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire. La principale condition stipulée par cette loi est l'interdiction de création de villes nouvelles dans le nord du pays sauf à titre exceptionnel : *"la création de villes nouvelles ne peut intervenir que dans les régions des hauts plateaux et du sud. Néanmoins, à titre exceptionnel, et en vue de réduire la pression sur les grandes villes d'Oran, Alger, Constantine et Annaba, la création de villes nouvelles peut intervenir dans les régions nord du pays"*.

Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du

Annexe

développement durable. Cette loi, qui vient remplacer la loi n° 83-03 du 05 février 1983 relative à la protection de l'environnement, définit les dispositions pour la protection de l'environnement. Celles-ci ont pour objectifs:

- Fixer les principes fondamentaux et les règles de gestion de l'environnement;
- Promouvoir un développement national durable en améliorant les conditions de vie et en œuvrant à garantir un cadre de vie sain;
- Prévenir toute forme de pollution ou de nuisance causée à l'environnement en garantissant la sauvegarde de ses composantes;
- Renforcer l'information, la sensibilisation et la participation du public et des différents intervenants aux mesures de protections de l'environnement;

Loi n° 04-09 du 14 août 2004 relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable, dont l'objectif est de fixer les modalités de promotion des énergies renouvelables afin de :

- Protéger l'environnement, en favorisant le recours à des sources d'énergie non polluantes,
- Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique en limitant les émissions des gaz à effet de serre,
- Participer à un développement durable par la préservation et la conservation des énergies fossiles.

Loi n°04-20 du 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable. L'objectif de cette loi est de fixer les règles de prévention contre toute menace probable provenant du fait d'aléas naturels ou d'activités humaines et ayant des impacts nocifs sur l'homme et son environnement, ainsi que pour la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs nécessaires pour prendre en charge les effets générés par la survenance d'une catastrophe d'origine naturelle ou humaine.

Loi n° 05-12 du 04 août 2005 relative à l'eau dont l'objectif est de définir les principes et les règles applicables pour l'utilisation et la gestion des ressources en eau.

Loi n° 06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville, dont l'objectif est de fixer les dispositions particulières visant à définir les éléments de la politique de la ville dans le cadre de la politique de l'aménagement du territoire et du développement durable. La politique de la ville vise à orienter et à coordonner toutes les interventions, particulièrement celles relatives aux domaines suivants :

- La résorption de l'habitat précaire ou insalubre;
- La maîtrise des plans de transport, de déplacement et de circulation dans et autour des villes;
- Le renforcement des voiries et réseaux divers;
- La garantie et la généralisation des services publics, particulièrement ceux chargés de la santé, de l'éducation, de la formation, du tourisme, de la culture, du sport et des

Annexe

loisirs;

- La lutte contre les fléaux sociaux, la marginalisation, la délinquance, la pauvreté et le chômage;

Loi n° 07-06 du 13 mai 2007 relative à la gestion, la protection et au développement des espaces verts, dont l'objectif est de définir les règles de gestion, de protection et de développement des espaces verts dans le but de :

- Améliorer le cadre de vie urbain;
- Promouvoir la création d'espaces verts de toute nature;
- Faire de l'introduction des espaces verts, dans tout projet de construction, une obligation prise en charge par les études urbanistiques et architecturales publiques et privées.

Loi n° 11-02 du 17 février 2011 relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable, dont l'objectif est de classer les aires protégées et de déterminer les modalités de leur gestion et de leur protection dans le cadre du développement durable.

❖ **Les décrets sur le développement durable**

Plusieurs décrets pour un développement durable ont été promulgués¹ :

Décret n° 2000-73 du 1^{er} avril 2000 complétant le décret exécutif n° 93-165 du 10 juillet 1993 relatif à la réglementation des émissions atmosphériques de fumées, gaz, poussières, odeurs et particules solides des installations fixes.

Décret exécutif n° 02-372 du 11 novembre 2002 relatif aux déchets d'emballage.

Décret exécutif n° 03-452 du 1^{er} décembre 2003 fixant les conditions particulières relatives au transport routier de matières dangereuses.

Décret exécutif n° 04-210 du 28 juillet 2004 définissant les modalités de détermination des caractéristiques des emballages destinés à contenir directement des produits alimentaires ou des objets destinés à être manipulés par des enfants.

Décret exécutif n° 04-409 du 14 décembre 2004 fixant les modalités de transport des déchets dangereux.

Décret exécutif n° 04-410 du 14 décembre 2004 fixant les règles générales d'aménagement et d'exploitation des installations de traitement des déchets et les conditions de leur admission au niveau de ces installations.

Annexe

Décret exécutif n°05-240 du 26 juin 2005 fixant les modalités de désignation des délégués pour l'environnement.

Décret exécutif n° 05-315 du 10 septembre 2005 fixant les modalités de déclaration des déchets spéciaux dangereux.

Décret exécutif n°06-138 du 15 avril 2006 réglementant l'émission dans l'atmosphère de gaz, fumées, vapeurs, particules liquides ou solides, ainsi que les conditions dans lesquelles s'exerce leur contrôle.

Décret exécutif n° 06-141 du 19 avril 2006 définissant les valeurs limites des rejets d'effluents liquides industriels.

Décret exécutif n°06-198 du 31 mai 2006 définissant la réglementation applicable aux établissements classés pour la protection de l'environnement.

Décret n° 06-02 du 07 janvier 2006 définissant les valeurs limites, les seuils d'alertes et les objectifs de qualité de l'air en cas de pollution atmosphérique.

Décret n° 06-104 du 28 février 2006 fixant la nomenclature des déchets, y compris les déchets spéciaux dangereux.

Décret exécutif n° 07-144 du 19 mai 2007 fixant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Décret exécutif n° 07-207 du 30 juin 2007 réglementant l'usage des substances qui appauvrissent la couche d'Ozone, de leurs mélanges et des produits qui en contiennent.

Décret exécutif n° 07-299 du 27 septembre 2007 fixant les modalités d'application de la taxe complémentaire sur la pollution atmosphérique d'origine industrielle.

Décret exécutif n° 07-300 du 27 septembre 2007 fixant les modalités d'application de la taxe complémentaire sur les eaux usées industrielles.

Décret exécutif n° 09-19 du 20 janvier 2009 réglementant l'activité de collecte de déchets spéciaux.

Décret exécutif n° 09-336 du 20 octobre 2009 relatif à la taxe sur les activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement.

Cet arsenal juridique a été complété par un ensemble de dispositions fiscales et financières qui ont été introduites par les différentes lois de finance :

Résumé

La conception de l'économie a pris plusieurs évolutions passant du développement de l'entrepreneuriat au développement durable qui s'impose dans les sphères politiques, économiques et sociales ainsi que dans le monde des affaires comme des enjeux important au développement durable.

Dans ce travail de recherches sur *l'entrepreneuriat et le développement durable* (EDD) qui vise à identifier les concepts-clefs et à faire le point sur l'état des connaissances de ce domaine : raisons de l'apparition de l'EDD, l'état de LEDD en Algérie et les mesures prise par le gouvernement pour le développement durable. Cette synthèse nous à permis a conclure que le développement durable est un concept est loin d'être intégré au sein des PME malgré qu'il est assai connue par ces dernières.

Mots clés

Entrepreneuriat, développement durable, PME.